LE JEUNE INDEPENDANT
N° 5349 - MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2015
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net



SMAÏL CHERGUI, COMMISSAIRE À LA PAIX ET À LA SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE :

«L'AFRIPOL, UN ACQUIS POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME»

Page 2

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

FIN DES BLOCAGES AU SEIN DU SÉRAIL



Alors que le débat faisait rage autour des dispositifs de la loi de finances 2016 et que les médias étaient plus enclins à suivre le feuilleton des polémiques violentes de «basse politique» et les batailles des déclarations et des répliques, le président de la République surprend les observateurs par une énième annonce concernant la révision de la Constitution.

Page 3



SELON UNE ENQUÊTE DE LA POLICE

Des receveurs d'Algérie poste détournent des fonds d'AT

P 5



ETR DE BÉJAÏA

Les travailleurs haussent le ton

P 5



DOCUMENTAIRE DE SIHEM MERAD «KHADRA BOUDEHANE»

Un livre ouvert sur la Cinémathèque algérienne

P 11

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 — ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 10 DA, FRANCE 1 EURO

HABITAT

Les spécificités du logement LPP fixées par un arrêté ministériel

LES SPÉCIFICITÉS techniques du logement promotionnel public (LPP) sont désormais fixées par un arrêté ministériel publié au Journal officiel no 61. Un cahier des charges fixant ces spécificités a ainsi été élaboré pour définir les caractéristiques applicables à la réalisation de cette catégorie de logements, destinés à la classe moyenne dont le revenu mensuel se situe entre 108 000 et 216 000 DA. D'après ce cahier des charges, le logement LPP doit être d'une superficie de 80 m2 pour un F3, 100 m2 pour un F4 et 120 m2 pour un F5. Les logements LPP doivent être dotés de balcons, de loggia ou de terrasse en continuité de la salle de séjour, et d'une ou de plusieurs chambres. Le texte exige également des cuisines équipées d'un ensemble de meubles de cuisine sur pieds, composés de structures suffisamment résistantes, plinthes PVC, coloris et modèle au choix de l'architecte, indique le texte qui précise aussi les spécificités des cages d'escalier, des paliers et des revêtements des sols.
Pour les ascenseurs, seuls les immeubles de six étages et plus en seront équipés. Pour les immeubles moyens (R+6 à R+9), il est prévu d'installer un ascenseur au minimum d'une contenance de 8 places (630 Kg). Pour les immeubles hauts (R+10 ou plus), il est prévu d'installer deux (2) ascenseurs au minimum d'une contenance de 8 places (630 Kg) chacun, précise le texte. Dans le but de concevoir un projet fini et harmonieux, le cahier des charges prévoit notamment un aménagement extérieur de qualité.

S. N.

REDRESSEMENT FISCAL

Plus de 25 milliards DA récupérés par les impôts

LES SERVICES des impôts ont recouvré plus de 25 milliards de dinars (DA) de recettes fiscales auprès d'entreprises, durant les neuf premiers mois de 2015, dans le cadre des opérations de redressement fiscal. C'est ce qu'a fait savoir le ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa devant les membres du Conseil de la nation. Le ministre a souligné que le fisc s'attelle sur le renforcement du contrôle à posteriori pour limiter le phénomène de l'évasion fiscale. Le redressement fiscal consiste à corriger toute insuffisance, inexactitude, omission ou dissimulation dans les éléments déclarés par un contribuable. Par ailleurs, le ministre a réaffirmé que son département veillait à assurer une «stabilité fiscale» dans le sens d'inciter les entreprises à payer leurs dus fiscaux tout en leur facilitant les procédures administratives. Selon M. Benkhalfa, les recettes fiscales en provenance de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) ont augmenté de 15% et dont plus de la moitié proviennent des grandes entreprises. Par contre, a-t-il relevé, les recettes fiscales provenant des petites et moyennes entreprises (PME) ne représentent qu'une infime partie des revenus fiscaux, et ce, malgré les multiples avantages qui leur sont accordés par l'administration fiscale. «Les revenus fiscaux de PME demeurent très modestes», a-t-il observé, qualifiant cette situation de «manque de civisme fiscal». A ce propos, il a estimé que les impayés fiscaux (impôts non payés et amendes fiscales) chez cette catégorie d'entreprises représentaient des sommes de l'ordre de milliards de dinars. Il y a deux années le ministère des Finances faisait état d'un montant de trois milliards de dollars d'évasion fiscale en Algérie alors que le premier ministre Abdelmalek Sellal, affirmait, en 2014 que 3700 milliards de DA transitent par le circuit informel et échappent complètement au contrôle de l'Etat.

SMAÏL CHERGUI, COMMISSAIRE À LA PAIX ET À LA SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE :

«L'Afripol, un acquis pour lutter contre le terrorisme et le crime organisé»

Faisant état d'une grave menace terroriste que risquerait le retour, pour beaucoup de pays africains, de jeunes ayant rejoints les rangs de Daech, le commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union Africaine, Smaïl Chergui affirme que l'Afripol demeure un acquis qui permettra de lutter contre le terrorisme et le crime organisé en Afrique.

«L'éventuel retour des 3 000 à 6 000 jeunes africains partis combattre aux côtés des groupements terroristes au Moyen-Orient constitue aujourd'hui une réelle menace terroriste pour les pays africains», a déclaré Smaïl Chergui lors de son intervention, hier, sur les ondes de la Chaine 3 de la radio algérienne. Ce dernier estime nécessaire africains d'entreprendre des actions permettant la déradicalisation des membres de cette frange de la population susceptible de verser dans la violence terroriste. «La mise sur pied d'une Force africaine forte d'un premier noyau de 6 000 hommes vise, à terme, à marquer le refus de toute intervention étrangère sur le continent», a-t-il souligné, avant d'ajouter que la mise en place de cet organisme de sécurité, en facilitant l'échange de renseignements entre les polices africaines et la coordination de leurs actions contribuera, pour une bonne part, à asseoir la paix et la sécurité dans le continent. Le commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine estime que la finalisation, lundi à Alger, de la création du mécanisme africain de coopération policière Afripol représente, une «valeur ajoutée» à la lutte contre le terrorisme et le crime organisé en Afrique. L'invité de la radio nationale a souligné que la création d'Afripol, en relation avec la création d'une Force africaine de sécurité qui a réalisé ses premiers exercices «avec une grande réussite», marque le «refus» de toute intervention étrangère sur le continent. Des grands défis que les services de sécurité africains auront à relever par leurs actions communes, Smaïl Chergui évoque la lutte restant à développer contre les groupements terroristes activant dans la région des Grands Lacs, au nord du Mali, en Somalie et en Libye en particulier. La même source qui n'a pas omis de commenter les troubles créé, a fait savoir que «la situation aux frontières y est devenu très difficile, ce pays ayant été transformé en un immense marché ouvert au trafic d'armes et d'êtres humains.

Lynda Louifi

NON-SALARIÉS EXERÇANT À LEUR COMPTE

L'âge de départ à la retraite inchangé

LE NOUVEAU décret exécutif relatif aux non-salariés exerçant pour leur propre compte et affiliés à la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (Casnos), ne prévoit aucun changement s'agissant de l'âge de départ à la retraite pour cette catégorie de travailleurs. L'article 9 du décret exécutif n°15-289 du 14 novembre 2015 stipule ainsi que «sans préjudice des dispositions des articles 8 et 21 de la loi 83-12 du 2 juillet 1983 relative à la retraite, l'âge donnant droit à la pension de retraite est de 65 ans pour les hommes et de 60 ans pour les femmes». Publié au Journal officiel (JO), le nouveau texte réglementaire définit «les conditions particulières d'application aux personnes non-salariées exerçant une activité pour leur propre compte, des lois relatives aux assurances sociales, à la retraite et aux obligations des assujettis en matière de sécurité sociale». S'agissant toujours de la section retraite, le décret précise que «l'assiette servant de base au calcul de la pension de retraite est constituée par la moyenne calculée des assiettes de cotisation des dix (10) meilleures années».
«L'âge donnant droit à l'allocation de retraite, tel que prévu à l'article 47 de la loi 83-12 du 2 juillet 1983, susvisée, est reculé de cinq (5) ans», est-il indiqué dans le nouveau texte. Il est également stipulé que «la date d'entrée en jouissance de la pension de retraite ou d'allocation de retraite est fixée au premier jour du mois qui suit la date de réception de la demande, sous réserve que les conditions fixées aux articles 9,11 et 22 du présent décret soient réunies».
La personne non-salariée exerçant une activité pour son compte et n'ayant pas réuni «les conditions de travail et de cotisation exigées par la réglementation et la législation en vigueur, peut bénéficier d'une validation d'années d'assurance dans la limite de cinq (05) ans, en contrepartie du versement de cotisations de rachat». **S. N.**

ELECTION SÉNATORIALE LE 29 DÉCEMBRE À BÉJAÏA

Cinq candidats se lancent dans la bataille

La bataille en vue de remporter le fauteuil de Béjaïa au Sénat a commencé. Cinq candidats annoncent la couleur. Les trois derniers ont déposé leurs dossiers hier à la DRAG pour validation par la commission de magistrature de la wilaya. Ces cinq candidats sont Mohamed Bettache du FFS, actuel P/APW, Mouloud Debboub, chef du bureau régional du RCD, Abdelhamid Merouani du FLN, actuellement P/APC de Béjaïa, Yacine Ramdani, P/APC MPA de Oued-Ghir en tant que candidat indépendant et enfin Boussaâd Ibaliden, P/APC d'Ighram et transfuge du RCD, en course aussi comme candidat indépendant.
Ces postulants vont être soutenus par les 839 élus locaux (APC et APW) de la wilaya de Béjaïa. Certains candidats, à l'image de celui du FLN, n'ont cessé de faire compagne pendant plusieurs semaines, et ce dans l'espoir de devancer Bettache, le seul candidat qui reste arithmétiquement difficile à battre. D'autres, comme le P/APC d'Ighram jouent en quelque sorte les trouble-fête. Ce dernier pourrait en effet gêner le candidat de son ancien parti, le RCD. Il n'a cependant aucune chance d'être élu à la chambre haute du Parlement.
Parmi les candidats, c'est celui du FFS qui part favori dans cette élection, avec un réservoir estimé à plus de 200 voix. Pour rappel, le FFS avait glané 255 sièges lors des élections locales du 29 novembre 2012, mais depuis, une trentaine d'élus voire plus, ont quitté le navire du parti. Les voix de ces derniers pourraient aller au RCD, ou encore au candidat du MPA (indépendant).
Rappelons que le candidat du FFS avait été contesté par une cinquantaine d'autres élus lors de son élection. Ces derniers vont-ils donc cautionner la candidature de leur parti et être disciplinés ou pas ? Le candidat du FFS pourrait compter aussi sur les voix du RND. Si défection il y a au sein du FFS, elle profitera au candidat du FLN, qui n'a cessé de parcourir la wilaya à la recherche de voix. D'ailleurs hier, il est allé chercher des voix à Kherrata. Ce dernier peut compter aussi sur quelques voix du RND et des indépendants qu'il a approchés. Le candidat du RCD pourrait compter sur les 122 voix de son parti et quelques unes d'élus indépendants aussi. Il est loin derrière le candidat du FFS. Le RCD avait obtenu, rappelons-le, 129 sièges en 2012 et 9 élus ont claqué la porte du parti depuis. Le candidat du MPA, qui part sous la casquette d'indépendant, dispose de 18 voix de son parti et de quelques unes d'indépendants.
Ramdani n'a cessé de clamer depuis des semaines avoir rallié un nombre important d'élus indépendants et d'élus FFS à sa cause. Il a même prédit sa victoire en avançant un nombre dépassant 200 élus lui ayant promis de cautionner sa candidature.

Noureddine Bensalem

SÉNATORIALES À TIZI-OUZOU

Cinq candidats s'affronteront le jour «J»

LA LISTE définitive des candidats devant s'affronter le dernier jeudi de ce mois, plus exactement le 31 décembre 2015, est enfin arrêtée et connue. Ils sont en tout cinq à convoiter le poste de sénateur pour la wilaya de Tizi-Ouzou. La liste est complétée par deux personnalités du Rassemblement National Démocratique (RND), en l'occurrence Sid-Ali Zemerli et Idir Nekkache. Cependant, Idir Nekkache, qui n'a pas reçu l'aval de la direction du parti, a décidé de se porter candidat indépendant. En somme, l'affrontement le jour « J » concernera Hocine Haroun (FFS), Hamid Aït-Saïd (RCD), Malek Idjekouane (FLN), Sid-Ali Zemerli (RND) et Idir Nekkache (Indépendant).

S. T.

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Fin des blocages ou de l'opposition au sein du sérail

Alors que le débat faisait rage autour des dispositifs de la Loi de finances 2016 et que les médias étaient plus enclins à suivre le feuilleton des polémiques violentes de «basse politique» et les batailles des déclarations et de répliques, le président de la République surprend les observateurs par une énième annonce concernant la révision de la Constitution. Il présida ainsi, il y a deux jours, un Conseil restreint consacré à l'examen de l'avant-projet de révision, signe que la finalisation du projet est arrivée à maturité et que la dernière étape de son adoption est imminente.

Un conseil restreint qui a regroupé pratiquement tous les hommes forts du moment, de Abdelmalek Sellal, Premier ministre et Gaïd Salah, général de corps d'Armée, vice-ministre de la Défense nationale et chef d'Etat-major de l'ANP à Ahmed Ouyahia, ministre d'Etat et directeur de cabinet de la Présidence, en passant par Tayeb Louh, ministre de la Justice et Garde des Sceaux et les autres conseillers du président Abdelaziz Bouteflika, comme Tayeb Belaiz ou Boualem Bessaieh. Bien que le communiqué officiel précise que d'autres rencontres de ce genre auront lieu prochainement, il semble bien que le projet est déjà «consommé» pour reprendre les propos d'un chef de parti. En effet, depuis presque deux ans, des consultations ont été engagées par des proches de Bouteflika avec des acteurs politiques, associatifs et de l'élite universitaire. Des consultations qui ont touché plus de 150 partenaires, des personnalités de divers horizons, des personnages consensuels ou conformistes aux plus controversés comme le chef intégriste de l'AIS, l'ancien bras armé du FIS dissous.

Une révision que Bouteflika ne cesse depuis son premier mandat de revendiquer. Il avait l'opportunité de la faire en profondeur, lorsqu'il annonça dans un célèbre discours au siège du MDN en juillet 2005 le lancement de cette révision de la Constitution, allant jusqu'à préciser que cela pourrait avoir lieu avant la fin de l'année. Le projet ni cette année-là ni après même si, en 2008, Boutflika procéda à quelques réaménagements, notamment le fameux article qui limitait le nombre des mandats présidentiels. Alors qu'au début de la déferlante des révoltes arabes, en 2011, les observateurs s'attendaient à ce que Bouteflika plie l'échine et accepte enfin cette révision, il changea d'optique en lançant d'abord des réformes politiques, se contentant du dialogue qu'il a initié à travers la commission Bensalah. «Il a mis la charrue avant les bœufs!», critiquèrent les chefs des partis de l'opposition, qui insistèrent sur le fait que c'est la Loi fondamentale qui devrait être la locomotive des réformes politiques et sociales. Cependant, comme pour rectifier le tir et tenter d'apaiser les tensions, Bouteflika a décidé, dès son introduction pour un quatrième mandat en 2014, de relancer ce chantier. Un chantier qui s'éternisa encore davantage avant qu'un message de sa part vienne éclaircir l'atmosphère. C'était à l'occasion de la célébration du 61e anniversaire du déclenchement de la Révolution de novembre 1954, soit un mois et demi.

Un message dans lequel il affirma que cette révision «vise à garantir les libertés et instaurer une démocratie plus apaisée dans tous les domaines», indiquant que des «réalisations restent à consolider ou parachever, y compris dans les domaines politiques et de la gouvernance, et le projet de révision se projette dans cette direction». D'ailleurs, pour la première fois, Bouteflika donna des indications sur cette révision, en soulignant qu'elle aspire « à consolider l'unité nationale autour de notre histoire et de nos valeurs spirituelles et civilisationnelles» et promouvoir «la place et le rôle de la jeunesse face aux défis du millénaire». Bien plus, il évoqua surtout la consécration des libertés des citoyens, les droits et leur respect ainsi que la séparation des pouvoirs, allant jusqu'à parler de la dotation de l'opposition parlementaire de moyens d'assumer leurs rôles, comme la saisine du Conseil constitutionnel. C'est surtout à travers ce message que Bouteflika avait mis un point d'honneur à satisfaire l'une des revendications essentielles de l'opposition, notamment la coordination nationale des libertés et pour la transition démocratique, en évoquant la mise en place d'un mécanisme indépendant de surveillance des élections, comme garantie constitutionnelle de contrôle de l'exercice démocratique.

Reste maintenant à savoir pourquoi le chef de l'Etat a mis du retard et reporté ce chantier à plusieurs reprises. Est-ce à cause d'une opposition frontale au plus haut sommet de l'Etat, comme le suggèrent certains analystes? Faut-il y voir que la guerre des clans qui se déroulait depuis des mois était beaucoup plus motivée par l'absence d'un consensus? Faut-il y voir que ce chantier s'est enfin libéré avec le départ du général Toufik et l'entame de la restructuration du DRS? Et que maintenant rien ne pourra ni le bloquer ni le geler?

H. Rabah

UNE SÉRIE DE RÉUNIONS À UN HAUT NIVEAU PROGRAMMÉE POUR DÉBOUCHER SUR LA MOUTURE FINALE

Le chantier du projet de la révision de la Constitution relancé

UNE FOIS finalisé, le projet de révision de la Constitution sera transmis au Conseil constitutionnel, avant d'être soumis à la procédure parlementaire en vue de son adoption en lieu et place d'un référendum. Le débat sur la modification de la Constitution est ainsi relancé mais la question divise toujours la classe politique. Cette vision consensuelle essuie l'intransigeance de l'opposition qui réclame un vrai débat avec l'ensemble de la classe politique sur la Constitution. Elle estime qu'il existe encore des zones d'ombre qui n'ont pas été dissipées. Le président Bouteflika a présidé un Conseil restreint consacré à l'examen de l'avant-projet de révision de la Constitution. D'autres rencontres seront consacrées à la finalisation de cet avant-projet sous la direction du chef de l'Etat, a indiqué la présidence de la République dans un communiqué.Le président Bouteflika avait annoncé, sans pour autant avancer une quelconque échéance, que le projet de la révision constitutionnelle vise à «garantir les libertés» et «instaurer une démocratie plus apaisée» dans tous les domaines.

Les amendements de la loi fondamentale du pays porteront également sur l'octroi de plus de «prérogatives au pouvoir législatif et à l'opposition», mais aussi et surtout, «la garantie du contrôle des élections par une instance indépendante». Une première s'il en est qui vient ainsi répondre aux revendications de l'ensemble des partis de l'opposition qui n'ont eu de cesse de revendiquer une commission indépendante de contrôle des élections, pour peu qu'elle ait la prérogative de les organiser, laissant ainsi aux soins du ministère de l'Intérieur de s'occuper uniquement de la logistique.

Une Constitution consensuelle ?

Le dossier des consultationssur la loi fondamentale a été confié en juin 2014 à Ahmed Ouyahia, directeur du cabinet présidentiel, auxquelles l'opposition a tourné le dos. Les modifications apportées selon des fuites organisées concernent l'article 74 de la Constitution avec un nouvel amendement sur l'alternance démocratique: le nombre de mandats présidentiels est désormais limité à deux. Il est aussi proposé le renforcement des garanties de respect de «l'impartialité» de l'administration jusque-là décriée par tous les partis de l'opposition.

Pour ce qui est des droits et des libertés du citoyen, les nouveaux amendements consacrent de nouvelles libertés publiques et la consolidation de certains droits: parité hommes-femmes, libre exercice du culte, liberté de la presse dans le cadre de la loi, liberté de manifestation et de rassemblement pacifique, droit à un procès équitable, interdiction de détention ou d'emprisonnement dans des lieux non prévus par la loi. Dans le même temps, il est fait référence à «une meilleure fluidité des relations entre le chef de l'Etat et le Premier ministre» dont les prérogatives seront renforcées, initiative et droit d'amendement des lois dans des matières définies, une séance par session consacrée au contrôle de l'action du gouvernement, création de commissions parlementaires temporaires, fixation de délais pour les questions d'actualité et les questions écrites posées au gouvernement, interdiction du «nomadisme» des parlementaires, octroi d'un statut constitutionnel à l'opposition (saisine du Conseil constitutionnel, proposition d'un ordre du jour à l'APN). S'agissant du pouvoir judiciaire, les amendements sont de divers ordres: consultation obligatoire du Conseil d'Etat avant les ordonnances du chef de l'Etat, protection du juge contre les pressions etc. Enfin la fonction de contrôle constitutionnel est renforcée. Les amendements portent sur plusieurs points: élargissement de la composition du Conseil constitutionnel pour assurer une représentation équilibrée des trois pouvoirs, allongement du mandat des membres à huit ans, institution de conditions d'âge, de qualification, de compétence et d'expérience, autonomie administrative et financière, élargissement de la saisine à la minorité parlementaire et au Premier ministre. Une avancée démocratique selon les standards mondiaux certes mais l'opposition politique doute encore du bien-fondé de ce projet de constitution.

Hocine Adryen



ALGÉRIE – IRAN

Volonté de renforcer la coopération économique

L'ALGÉRIE et la République islamique d'Iran partagent la «même volonté» de renforcer leur coopération économique, actuellement en deçà de leurs attentes, a indiqué hier à Alger le ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue des Etats arabes, Abdelkader Messahel.

«Il y a une volonté partagée, entre les deux pays, pour renforcer la coopération économique. Nous avons identifié plusieurs secteurs et nous avons plus de sept (7) documents qui vont être signés», a indiqué M. Messahel dans une déclaration à la presse à l'issue de la réunion du Comité de suivi algéro-iranien.

Le Comité de suivi, dont la réunion s'inscrit dans le cadre de la préparation de la 2ème session de la Haute commission mixte algéro-iranienne, a pour tâche de «faire l'évaluation de la coopération entre les deux pays».

Les résultats des travaux de ce comité seront soumis à la «validation de la Haute commission mixte, qui se tiendra ce jeudi à Alger, a-t-il encore précisé. M. Messahel a ajouté que lors de la réunion du comité, il a été convenu d'»une feuille de route pour l'évaluation de ce qui se fera durant l'année 2016».

Les deux parties, a expliqué le ministre, ont eu également un «échange fructueux» afin de connaître les champs qui pourraient intéresser l'Algérie en matière de coopération. Il s'agit notamment de l'agriculture, un secteur qui a permis à la République d'Iran de réaliser «son autosuffisance alimentaire».

«L'Iran a eu le malheur de subir l'embargo durant de longues années, mais ceci lui a permis de développer ses capacités dans le domaine de l'industrie et réaliser des performances. Nous sommes donc intéressés par certains secteurs de l'industrie et par le transfert technologique».

Le ministre a estimé qu'à la faveur de cette rencontre «un cadre a été créé pour donner une dynamique à ces échanges», saluant la tenue du Forum des hommes d'affaires algéro-iraniens en marge de la Haute commission mixte.

Pour sa part, le ministre iranien des Routes et de l'Aménagement des villes, Abass Akhoundi, a insisté sur la nécessité de hisser le niveau de la coopération économique à la hauteur de la coopération politique établie entre les deux pays, appelant à «déployer» des efforts dans ce sens.

M. Akhoundi a réitéré la «disponibilité» des opérateurs économiques iraniens à intensifier leur coopération et leur présence en Algérie. Ils souhaitent, a-t-il dit, prendre part à «la construction de relations économiques plus solides entre l'Algérie et l'Iran».

Il a, fait savoir qu'une longue liste de secteurs identifiés et de propositions sera présentée à la Haute commission mixte algéro-iranienne présidée par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal et le premier-vice président iranien, Eshaq Jahangiri.

APS

ORAN

Plus de 1 400 logements publics locatifs bientôt attribués

PAS MOINS de 1 430 logements publics locatifs LPL seront attribués prochainement dans la nouvelle cité urbaine de la localité d'El-Menzeh, notamment au profit de bénéficiaires de préaffectations, selon les services de la wilaya.

Cette opération, qui sera effectuée lors des vacances scolaires d'hiver selon un communiqué de la cellule d'information et de communication de la wilaya, concerne les bénéficiaires de pré-affectations du plus grand quartier populaire d'Oran «El Hamri» détenues entre 2011 et 2012.

Elle intervient pour affirmer l'engagement des pouvoirs publics à régulariser la situation des bénéficiaires de préaffectations, en attente depuis de longues années pour obtenir des logements décents.

En plus de sa portée sociale, cette opération, qui touchera un quartier à forte densité démographique de la wilaya, permettra aussi de récupérer plusieurs assiettes foncières qui seront réservées à la réalisation d'équipements publics, a-t-on ajouté.

Les services techniques de la wilaya s'attellent à donner les dernières retouches à la cité d'habitation à hai El Menzeh (ex-Canastel), en prévision de cet important relogement.

L'ensemble des dispositions nécessaires à la prise en charge des habitants ont été prises au niveau de ce groupement en matière d'établissements scolaires, de transport et autres commodités, a-t-on encore indiqué.

L'intérêt accordé à cette nouvelle cité, comme pour le pôle urbain en cours de réalisation à Belgaïd, vise à créer des espaces urbains nouveaux homogènes offrant une vie citadine d'excellence, comme c'est le cas à haï Akid-Lotfi, qui commence à concurrencer le centre-ville ancien. **S. N.**

LE CNES ORGANISE UN SIT-IN DEVANT LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LE CONSEIL national des enseignants du supérieur (CNES) a organisé hier un sit-in devant le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique à Ben Aknoun (Alger) pour revendiquer «l'amélioration de leurs conditions socioprofessionnelles».

Des dizaines d'enseignants ont participé à ce mouvement de protestation. Ils ont appelé notamment à «l'amélioration des conditions de travail, en révisant les conditions de promotion et en mettant fin aux pressions que subit l'enseignant, dont le recours systématique aux conseils de discipline». Les protestataires ont soulevé également les problèmes liés au logement et aux salaires, soulignant la nécessité d'établir «un partenariat véritable» entre l'université et la tutelle.

Selon son président Abdelmalek Rahmani, le CNES «organisera en février prochain un mouvement de protestation dans le cadre de la poursuite de l'action en faveur de l'amélioration des conditions socioprofessionnelles de l'enseignant universitaire».

SOULIGNANT QUE SON DÉVELOPPEMENT DOIT SE FAIRE SUR UNE ASSISE INDUSTRIELLE NATIONALE

Khebri invite Rouiba éclairage à investir dans les énergies renouvelables

Le ministre de l'Energie, Saleh Khebri, a appelé l'entreprise publique de fabrication des équipements d'éclairage Rouiba éclairage à élargir sa gamme de produits aux équipements utilisés dans l'industrie des énergies renouvelables.

S'exprimant lors d'une visite effectuée hier à cette entreprise située dans la zone industrielle de Rouiba (Alger), le ministre a exhorté les responsables de cette société à inscrire son plan de développement dans le programme national des énergies renouvelables, tout en soulignant l'attention particulière des autorités publiques à développer ce type d'énergie sur une assise industrielle nationale.

Il a en outre réaffirmé la disponibilité de son département à accompagner les entreprises nationales, notamment Rouiba éclairage, dans leur contribution à la mise en œuvre des actions de l'Etat en la matière.

«Cette entreprise doit être plus présente dans le marché des équipements qu'elle fabrique et à doit lui échoit du fait de la nature de ses capacités», a-t-il dit, estimant que les programmes énergétiques nationaux constituaient des opportunités certaines pour le développement des entreprises et de la compétence nationale.

Lors de sa visite, le ministre s'est aussi enquis de l'évolution des travaux de réalisation des nouveaux projets de l'entreprise. Il s'agit des unités de galvanisation, des pylônes et treillis et de candélabres et supports, lesquels seront opérationnelles en 2016.

A cet effet, Khebri a insisté sur «la nécessité» de respecter les délais de réalisation de ces importants projets dont dépend la survie de l'entreprise, instruisant les responsables à une meilleure prise en charge des problèmes et à plus de célérité dans le règlement des questions qui entravent la réalisation des investissements consentis.



Le programme des énergies renouvelables prévoit de produire 22 000 MW sur la période 2015-2030, avec une part de près de 27% dans la production d'électricité. Le solaire photovoltaïque participera à la réalisation de ce programme à hauteur de 1 3575 MW, l'éolien à 5 010 MW, la biomasse à 1 000 MW, la cogénération à 400 MW et la géothermie à 15 MW. Le volume de gaz naturel qui sera épargné grâce aux 22 000 MW en renouvelables atteindra environ 300 milliards de mètres cubes, soit un volume équivalent à 8 fois la consommation nationale de l'année 2014. **Z. M.**

SUITE À DES INDICES DE GRANDES POTENTIALITÉS HYDRIQUES

Une étude hydrogéologique lancée à Béchar

LA PREMIÈRE phase d'une étude d'exploration géophysique et hydrogéologique de la wilaya de Béchar vient d'être lancée, selon la direction locale du secteur des ressources en eau. Cette première phase de l'étude, confiée à un bureau d'études public, concerne l'exploration géophysique de la partie sud du territoire de la wilaya et sera suivie d'une seconde phase portant sur le volet hydrogéologique dans cette même partie du territoire de la wilaya, où existent des indices de grandes potentialités hydriques, tant souterraines que de surface, a-t-on précisé.

Cette opération, qui a nécessité un investissement sectoriel de 200 millions de dinars, vise, en plus de la dotation de la wilaya d'un outil « très important » en matière de connaissance des réelles ressources hydriques, la sécurisation des besoins en eau potable des habitants des 21 communes que compte la wilaya, a-t-on expliqué.

Cet outil, qui faisait cruellement défaut, permettra, une fois finalisé dans un délai de 24 mois, une meilleure gestion et distribution des ressources hydriques de la wilaya, a-t-on souligné.

Parallèlement à cette opération, plusieurs études pour la réalisation de nouveaux barrages ont été lancées ou sont en voie de l'être, comme c'est le cas du barrage de Oued-Lakhneg, dans la commune d'Igli (160 km au sud de Béchar).

Ce barrage, destiné à la retenue des eaux de Oued Saoura, aura une capacité de stockage de 40 à 60 millions de mètres cubes, a-t-on fait savoir à la direction du secteur. Une autre étude pour l'édification d'un barrage dans la commune de Béchar, à savoir celui de Oued-Labiad, d'une capacité de stockage des eaux de deux millions de mètres-cubes, est aussi en réalisation actuellement, tandis qu'un barrage similaire dans la commune frontalière de Béni-Ounif (110 km au nord de Béchar) est en voie de lancement de son étude, selon la même source.

La réalisation de ce programme permettra la diversification et le renforcement de l'offre en eau potable destinée à la population et aux besoins de l'irrigation agricole ainsi qu'à l'industrie, a-t-on signalé. **R. N.**

APRÈS LA SATISFACTION DE LA REVENDICATION LIÉE À L'OCTROI DE LOGEMENTS AUX JEUNES

Reprise des travaux de réalisation du barrage de Souk T'leta

LES ENTRAVES, qui ont retardé pendant plusieurs mois la réalisation du barrage de Souk T'leta, Tadmait sont définitivement levées et les travaux ont repris dimanche dernier par l'entreprise turque en charge du projet. Selon les responsables de la direction de l'hydraulique, une réunion avec les représentants des jeunes expropriés du barrage a eu lieu jeudi dernier et les mesures prises par le wali concernant leur dossier leur ont été expliquées. Le directeur des ressources en eau a rassuré les jeunes ayant conditionné la levée des oppositions par l'octroi de logements dans le cadre de l'habitat rural, ou encore des aides financières, que le dossier est définitivement pris en charge et que les engagements de l'administration seront honorés. C'est donc depuis dimanche que les concernés ont commencé à déposer leurs dossiers au niveau de l'APC pour bénéficier d'une aide dans le cadre de l'habitat rural. Une démarche qui a fini par convaincre les propriétaires des terres qui devront accueillir le barrage de Souk Tleta dans la commune de Tadmaït à la traîne depuis des mois. L'entreprise qui a repris timidement les travaux dimanche sur le site a exigé des garanties avant de pouvoir déployer à nouveau le matériel et le personnel nécessaire pour la réalisation de ce barrage. D'une capacité de 98 millions de mètres cubes il est destiné au renforcement de l'alimentation en eau potable des wilayas de Tizi Ouzou et Boumerdés. Il y a lieu de rappeler qu'avant la montée au créneau des jeunes de la région qui ont exigé des logements, 270 familles ont été relogées suite à la procédure d'expropriation. Aussi, plus de 4 milliards de dinars ont été débloqués dans le cadre de l'indemnisation des expropriés. Et avec la nouvelle démarche entreprise par l'administration envers les jeunes demandeurs de logements, les responsables espèrent ne plus rencontrer de contraintes et aboutir enfin à la concrétisation dudit barrage qui n'a que trop traîné.

A. Drifa

SELON UNE ENQUETE DE LA POLICE

Des receveurs d'Algérie poste détournent des fonds d'AT

Des receveurs impliqués dans des détournements semblent ces dernières années, préférer l'argent d'Algérie poste. C'est ce qui ressort en tout cas des dernières interpellations opérées par les services de sécurité.



L'exemple est cette affaire traitée la semaine écoulée par les enquêteurs de la gendarmerie de Tissemsilt. En effet, selon un communiqué du commandement de la Gendarmerie nationale, le receveur du bureau de poste de Sidi-Slimane (Tissemsilt), a été arrêté par les services de la GN pour détournement de deniers publics au préjudice d'Algérie Poste. En effet, suite à une enquête ouverte sur un trou de caisse de 8 744 000,00 DA, les investigations entreprises par les enquêteurs de la gendarmerie ont révélé que le mis en cause a effectivement détourné cette somme en usant de pratiques illégales de juin à juillet 2015. Présenté au procureur de la République de Bordj-Bou-Naama, le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt. Plusieurs agences dans différentes wilayas ont connu les mêmes affaires de détournement. Dernièrement une agence d'Algérie Télécom de Sidi el Bachir à Oran, aussi commun un détournement de deniers publics. De fait, un détournement de 3 milliards de centimes a été commis par le receveur de cette agence. Cette même agence a déjà connu il y a deux ans, une affaire similaire de détournement. Par ailleurs et à titre de rappel, l'agence postale d'El Mohammadia (ex-Lavigerie à Alger), a aussi connu une affaire semblable de détournement de deniers publics estimés à plus trois milliards de dinars, dont est coupable l'ex-receveur, condamné à sept ans de prison ferme. Il a avoué avoir, durant six mois, détourné cette importante somme d'argent en se servant des comptes courants des clients. De son côté le tribunal correctionnel de Sidi M'Hamed à Alger, a condamné à cinq ans de prison ferme un employé de la poste de Mohamed Belouizdad, reconnu coupable de détournement de deniers publics et de faux et usage de faux dans des documents comptables. L'employé a reconnu avoir détourné près de 800 millions de centimes des pensions des ayants droit des moudjahidine.

A.Timizar

ETR DE BÉJAÏA

Les travailleurs haussent le ton

L'ENTREPRISE des travaux routiers (ETR) de la wilaya de Béjaïa a vécu hier matin au rythme d'un débrayage provoqué par de nombreux travailleurs. Ces derniers exigent l'approbation de leurs dossiers de retraite, le payement des 11 mois de grève de l'année 2012, conformément à l'accord signé conjointement par l'union de wilaya (UGTA), la direction de l'unité et la SGP-TP SINTRA, entre autres, en mars 2013. Les mécontents dénoncent la non-application par le directeur de cet accord et lui reprochent d'avoir favorisé une petite partie de travailleurs qui lui est proche en lui versant ces mensualités de la grève.

Le secrétaire général de la section syndicale de l'unité Messaâd Abdelhak, que nous avons contacté, estime que «le directeur est nonchalant et ne fait pas ce qu'il faut pour relancer les activités de l'entreprise qui ne bénéficie, pour le moment, que de petits chantiers obtenus difficilement de gré à gré.»

D'ailleurs les engins de l'entreprise, dit-il, «sont toujours immobilisés au niveau de l'ancienne carrière d'agrégat de Boulimat depuis 2012». Cela accentue la colère des employés qui reprochent à leur responsable la non-exploitation de ces machines pour la création d'une station d'enrobé à partir de laquelle peut s'alimenter l'entreprise en faveur de ces chantiers.

Le syndicaliste interpelle aussi le wali sur leur situation et estime que l'absence d'un directeur technique qui pourra suivre les chantiers de l'entreprise et exploiter son matériel pour bien le rentabiliser est à l'origine du déclin de l'unité. Les grévistes soupçonnent chez leur directeur une volonté de conduire l'unité vers la dissolution. Le directeur de l'entreprise, M. Hamoudi, qui s'exprimait sur Radio-Soummam, dit tout le contraire des mécontents. «Je suis en train de rédiger un courrier à ma tutelle pour demander de trancher la question du payement des 11 mois de salaires de la grève de 2012», déclare-t-il. S'agissant de la santé de l'entreprise, celle-ci dispose d'un chiffre d'affaires de 2 milliards de centimes par mois, ajoute-t-il.

Au sujet des dossiers des départs à la retraite, ils seront validés au moment opportun car les travailleurs veulent prendre leur retraite à cause de la nouvelle loi limitant les départs anticipés à la retraite. Et d'ajouter : «Ils veulent que les 11 mois de salaires soient calculés parmi les cinq dernières années de leur carrière», dira-t-il accusant les travailleurs de faire pression sur lui, ce qui n'est pas bien pour le règlement des problèmes posés».

N. Bensalem

SÛRETÉ DE WILAYA DE TLEMCEN

Une jeune fille libérée deux heures après son enlèvement

LES ÉLÉMENTS de la 1ère sûreté urbaine de Tlemcen ont réussi à libérer une jeune fille âgée de 28 ans, deux heures après son enlèvement par une bande de sept malfaiteurs, a indiqué hier la cellule de communication de la sûreté de wilaya.

Alertés par un citoyen faisant état du kidnapping d'une fille dans une station de bus par un groupe de jeunes, les policiers déclenché des recherches, sont parvenus à intercepter un véhicule avec à son bord des ravisseurs à la sortie de Tlemcen, mais sans y retrouver la victime.

L'enquête avec les prévenus a révélé que la jeune fille avait été conduite par des membres de la bande vers un taudis situé à Aïn El-Houtz, dans la banlieue de la ville de Tlemcen. Les éléments de la police ont encerclé l'endroit pour enfin, libérer la jeune fille et arrêter les mis en cause, âgés entre 18 et 45 ans. Présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Tlemcen, cinq de ces malfaiteurs ont été placés en détention préventive pour kidnapping, séquestration et atteinte à la pudeur, alors qu'un sixième a été mis sous contrôle judiciaire. Un septième membre de la bande est toujours en fuite, a-t-on indiqué.

R. N.

OUTRE LA DÉCOUVERTE DE 5 BOMBES ARTISANALES ET D'EXPLOSIFS

Neuf casemates détruites par l'ANP à Tizi Ouzou

NEUF CASEMATES aménagées, cinq bombes de confection artisanale et des explosifs ont été découverts et détruits, lundi à Tizi Ouzou, par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), selon un communiqué du ministère de la Défense nationale rendu public hier.

«Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement de l'ANP relevant du secteur opérationnel de Tizi Ouzou (1re région militaire) a découvert et détruit, le 14 décembre 2015, neuf casemates aménagées, cinq bombes de confection artisanale et des explosifs», lit-on dans le communiqué.

«D'autre part, et dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et grâce à l'exploitation de renseignements, un détachement combiné de l'ANP a mis en échec, lors d'une opération de qualité au niveau du secteur opérationnel de Ouargla (4e région militaire), une tentative de colportage d'une grande quantité de kif traité s'élevant à sept tonnes, trois quintaux et soixante-dix kilogrammes, dissimulée dans un camion-citerne», ajoute la même source.

Au niveau de la 6e région militaire, deux détachements relevant des secteurs opérationnels de Tamanrasset et de Bordj Badji Mokhtar «ont arrêté vingt-cinq (25) immigrants clandestins et saisi deux camions chargés de 38 tonnes de denrées alimentaires», précise le MDN.

Par ailleurs, à Tlemcen (2e région militaire), des éléments des garde-frontières «ont déjoué une tentative de contrebande d'une quantité de carburant s'élevant à 4 075 litres à bord de quatre véhicules», conclut la même source.

R. N.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

43 morts et plus de 1 100 blessés en une semaine

QUARANTE-TROIS personnes ont trouvé la mort et 1 170 autres ont été blessées dans 1 069 accidents de la circulation enregistrés durant la période du 6 au 12 décembre 2015, au niveau national, selon un bilan rendu public hier par la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Biskra avec 5 personnes décédées et 21 autres blessées, note la même source. Durant la même période, les unités de la Protection civile ont enregistré 4 687 interventions.

R. N.

ACCIDENT HIER SUR L'AUTOROUTE EST-OUEST

Deux morts et un blessé sur l'axe traversant El-Affroun

DEUX PERSONNES ont trouvé la mort et une autre a été grièvement blessée dans un accident de la circulation survenu, hier, sur l'axe de l'autoroute Est-Ouest traversant El-Affroun (Blida), a-t-on appris auprès des services de la Protection civile de la wilaya.

L'accident s'est produit devant le pôle universitaire, lorsqu'un véhicule touristique est entré en collision avec un camion semi-remorque, causant la mort sur place du chauffeur du véhicule (34 ans), tandis que la deuxième victime (une femme) a rendu l'âme à l'hôpital d'El-Affroun, a-t-on ajouté de même source.

Les dépouilles des victimes ont été transférées à la morgue du même hôpital qui a, également, accueilli la troisième personne blessée, est-il encore précisé.

R. N.

RÉPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE BISKRA
DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU
SERVICE DE L'HYDRAULIQUE AGRICOLE

Mise en demeure n°02

Vu le marché N°023/2014 approuvé le 29/01/2014, ayant pour objet « Lot N°07 : Réhabilitation des seguias de la palmeraie Oued Lahbal C/M'chouneche ; Lot N°08 : Réhabilitation des seguias de la palmeraie Attiane C/M'chouneche ; Lot N°09 : Réhabilitation des seguias de la palmeraie Jebiret » dans le cadre de l'opération Réparation des dégat causés par les crues du 29/10/2011 de l'oued LABIOD sur le système d'irrigation de la palmeraie de M'chounech conclu avec l'entreprise des grands travaux publics et hydraulique Sofiane Belgacem représentée par son gérant SOFIANE BELGACEM sis à Nouveau quartier Barika wilaya de Batna.
Vu la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux en date du 05/05/2014.
Vu le délai d'exécution contractuel de Huit mois (08) accordé pour la réalisation des travaux.
Vu la mise en demeure administrative N° 01 en date du 12/02/2015 de doter le chantier en moyens Humains et Materiels Indispensables à la réalisation du projet et d'entamer les travaux.
Vu la mise en demeure administrative N° 02 en date du 17/03/2015 de doter le chantier en moyens Humains et Materiels Indispensables à la réalisation du projet et d'entamer les travaux.
Vu la mise en demeure N° 01 parue dans les deux journaux Derby et El-Hiwar en date du 20/10/2015.
Conformément à la règlementation en vigueur régissant les marchés publics.
La Direction des Ressources en Eau de la Wilaya de Biskra, en qualité de Service Contractant, met en demeure pour la Deuxième fois l'entreprise des grands travaux publics et hydraulique Sofiane Belgacem représentée par son gérant SOFIANE BELGACEM sis à Nouveau quartier Barika wilaya de Batna, Titulaire du marché N°023/2014 approuvé le 29/01/2014, ayant pour objet « Lot N°07 : Réhabilitation des seguias de la palmeraie Oued Lahbal C/M'chouneche ; Lot N°08 : Réhabilitation des seguias de la palmeraie Attiane C/M'chouneche ; Lot N°09 : Réhabilitation des seguias de la palmeraie Jebiret » dans le cadre de l'opération Réparation des dégat causés par les crues du 29/10/2011 de L'oued LABIOD sur le système d'irrigation de la palmeraie de M'chounech, d'honorer ses obligations contractuelles et obtempérer aux demandes du Service Contractant à effet de doter immédiatement le chantier en moyens humains et matériels indispensables à la réalisation du projet, résorber le retard enregistré et respecter le délai d'exécution contractuel du projet.
Un délai de huit (08) jours, à compter de la date de la première parution de la présente mise en demeure dans la presse nationale est accordé à l'entreprise pour satisfaire cette doléance, faute de quoi, le maitre d'ouvrage procèdera à l'application des dispositions règlementaires en vigueur des marchés publics.

Le Jeune Indépendant du 16/12/2015 / ANEP N° 359 263

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE LAGHOUAT
DIRECTION DE L'URBANISME ET L'ARCHITECTURE ET LA CONSTRUCTION
NUMERO D'INDENTIFICATION FISCAL-NIF: 099803019005331
OPERATION N NK °.5.175.4.262.103.11.02

MISE EN DEMEURE N°02

- *VU L'ABONDEMENT DU CHANTIER*
- *** L'entreprise AGOUNE ABDELKADER*

sise CITE L'INDEPENDANCE COMMUNE AFLOU Titulaire du convention 50/13 d'un mantant 1.467.531.75 DA et de délais Du 04 MOIS ,ODSN°104/13 du 04/07/2013 , relative à:

- ***LA REALISATION DES TRAVAUX DU RESEAU DASSAINNAISSEMNT ET DES EAUX PLUVIALS DE LA ZONE DACTIVITE DE LA COMMUNE DE AFLOU.***
- *Est mise en demeure sous huitaine d'avoir demarer le chantier et rattraper le retard et activer le chantier aux moyens humains et matériels dès la première parution de la présente mise en demeure dans la presse.*

Faute de quoi il lui sera fait appliquer les mesures coercitives conformément à la réglementation en vigueur

Le Jeune Indépendant du 16/12/2015 / ANEP N° 359 058

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA : BORDJ BOU ARRERIDJ
DAIRA : MEDJANA
COMMUNE : HASNAOUA
MATRICULE FISCAL : 098434195069214

Avis d'attribution provisoire de marché

En application du décret présidentiel N° 10/236 du 07/10/2010 modifié et complémenté par le décret N° 11/98 du 01/03/2011 et le décret N° 12/23 du 18/01/2012et le décret N° 13/03 du 13/01/2013 portant réglementation des marchés publics il est porté à l'ensemble des soumissionnaires ayant participé a l'appel d'offre national limité N°: 05/2015 relatif :

ETUDE ET REALISATION D'UNE SALLE DE SOINS AVEC LOGEMENT DE FONCTION A ZAAMCHA

** dans les jaurnaux: "EL MIHWAR EL YAWMI" en arab LE : 28/10/2015*
Et "LE JEUNE INDEPENDANT" en français LE :28/10/2015

qu'à l'issue du jugement des offres, le marché est attribué provisoirement à l'entreprise suivante:

N°	PROJET	ENTR PRISE	Note technique	Montant de l'offre en DA/TTC	Délai de réalisation	Observation
01	ETUDE ET REALISATION D'UNE SALLE DE SOINS AVEC LOGEMENT DE FONCTION A ZAAMCHA	ENTREPRISE DES TRAVEAUX DE CONSTRUCTION « MENGOUCHA AHMED»	62.00	9.399.709.05	180 jours	MOINS DISANT

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix, peut consulter les résultats dans les trois (03) jours , et introduire un recours dans les dix (10 jours) a compter de la première publication du présent avis sur les quotidiens nationaux, , auprès de la commission des marchés de la commune de HASNAOUA, ceci en application de l'article114 et 125 du décret présidentiel N° 10/236 du 07/10/2010, modifie et complète portant réglementation des marchés publics.

Le Jeune Indépendant du 16/12/2015 / ANEP N° 358 888

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BLIDA.
DAIRA DE BLIDA
COMMUNE DE BLIDA
DIRECTION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES
BUREAU DES MARCHES PUBLICS
N°.٤٨٥../2015

Avis D'attribution Provisoire De Marché

Conformément aux dispositions de l'article 49 paragraphe 01 du décret présidentiel n°10/236 du 07 octobre 2010, portant réglementation des marchés publics, modifié et complété.

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national restreint n°602/2015 relatif à **L'AMENAGEMENT ET REVETEMENT ROUTE RELIANT ENTRE BERZALI ET HAI MECHETALA BLIDA,** paru dans les quotidiens nationaux **"البلاد"et "le jeune indépendant "**le 15 AOUT2015

Qu'à l'issue de l'analyse et l'évaluation des offres techniques et financières effectuées le 06 octobre 2015 que le marché est attribué provisoirement à **E.B.T BEN TASDA ABDELHAK,** dont le siège social est à **AIN BENIANE CENTRE WILAYA DE AIN DEFLA,** N°d'immatriculation fiscale 182440201448139

Critères du choix

Le soumissionnaire	Montant globale(TTC)	Délai de realisation	La note technique	observation
E.T.P-T.C.E BEN TASSEDA ABDELHAK	9.382.815,00DA	03 MOIS	67.00pts	Le moins disant

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès du comité des marchés publics de la commune de Blida dans un délai de 10 jours à compter de la date de publication du présent avis, En application de l'article 114 du décret présidentiel n°10-236 du 07/10/2010, portant réglementation des marchés publics, modifié et complété

Le Jeune Indépendant du 16/12/2015 / ANEP N° 358 962

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA de M'SILA
DAIRA DE M'SILA
COMMUNE DE M'SILA
DIRECTION DU MARCHE ET DE SUIVI ET D'URBANISME
SERVICE DU MARCHE

N° Fiscal : 2817005959
N° :...4A4.../2015

AVIS D'INFRUCTUOSITE

Conformément à l'article 49 du décret présidentiel N° 10-236 du 07/10/2010 modifié et complété. portant réglementation des marches publics.
Le président de L'Assemblée populaire communale de M'sila déclare L'infructuosité de L'avis d'appel d'offre national restreint N°:32/2015 publié dans les journaux Nationaux suivants :

- الفجر du: 15/09/2015.
- Le jeune Indépendant du: 15/09/2015.

Conformément au jugement des offres du 25/10/2015 Concernant le projet suivant:

REALISATION ET RENOVATION RESEAU A.E.P (BARADJ ET DRAA BERRABAH ET LA CITE NOUVALLE).

Les Motifs :

-Un (01) seul offre qualifié.

Le Jeune Indépendant du 16/12/2015 / ANEP N° 359 054

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TIZI-OUZOU
DIRECTION DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
NIF N° : 099015019031333

MISE EN DEMEURE N°01

- *Vu le marché portant réalisation du projet sous cité approuvé le 11/11/2014 sous le N° 104/742/2014.*
- *Vu l'Ordre de Service de reprise de 01/04/2015.*
- *Vu la mise en demeure faite par le courrier N°3904 du 08/11/2015, ainsi les lettres de carences de votre entreprise N° 1019 du 20/04/2015 et N°3000 du 16/07/2015.*
- *Vu l'installation de chantier non achevé à ce jour (la clôture de chantier, installation d'une baraque de chantier, des aires de stockage pour les matériaux...etc).*
- *Vu le retard très sensible dans l'avancement des travaux.*
- *Vu la cadence très faible engendrant par fois un arrêt total ou abandon de chantier.*
- *Vu l'insuffisance des moyens humains et matériels mis à la disposition du projet.*

*L'entreprise **E.T.P.H.B T.C.E LOUNICI Brahim** , sise au Village LAZIB OUHADDAD Cne OUAGUENOUN Wilaya de TIZI-OUZOU titulaire du marché visé par CWMP le **30/10/2014**,sous le **N°458**,et visé par le contrôleur financier le **11/11/2014** sous **le N°2635** et approuvé par le maitre de l'ouvrage le **11/11/2014** sous le **N°104/742/2014** ,portant **Réalisation d'une Piscine de proximité à TIGZIRT, Lot n°01 :Gros Oeuvres ,Revêtement Spécifique Bassin et CES,** est mise en demeure pour :remplir ses engagements contractuelles, un délai de **10 jours** lui est accordé pour reprendre les travaux, d'achever l'installation de chantier, accélérer la cadence des travaux afin de rattraper le retard cumulé, de renforcer le chantier en moyens humains qualifié et moyens matériels nécessaires pour la réalisation du projet.*

Faute de quoi, des mesures coercitives prévues par la réglementation seront engagées par le maitre de l'ouvrage à l'encontre de l'entreprise.

L'entreprise portera entièrement la responsabilité.

Le Jeune Indépendant du 16/12/2015 / ANEP N° 359 031

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE DJELFA
DAIRA DE HASSI BAHBAH
COMMUNE DE HASSI BAHBAH

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 167 / 2015
NIF 096317049000142

CONFORMEMÉNT AUX DISPOSITIONS DU DÉCRET PRESIDENTIEL № 10/236 DU 07/10/2010 PORTANT RÉGLEMENTATION DES MARCHES PUBLICS MODIFIÉ ET COMPLÉTÉ LE PRÉSIDENT DE L'APC DE LA COMMUNE DE HASSI BAHBAH LANCE UN APPEL D'OFFRES NATIONAL POUR LA RÉALISATION DU PROJET SUIVANT :

*** RÉALISATION D'UN RESEAU D'A.E.P**
A CITE ELGENDOUZ+ELZITOUN+CHAOUNANE+ ELMONADHILINE+CENTRE *

-LES ENTREPRISES QUALIFIÉES DANS LE DOMAINE PEUVENT RETIRER LE CAHIER DES CHARGES AUPRÉS DU BUREAU DES MARCHES DE LA COMMUNE DE HASSI BAHBAH CONTRE PAIEMENT DE LA SOMME DE **3,000.00 DA** AUPRES DU TRÉSORIER DE LA COMMUNE .
-LE DERNIER DÉLAI DE DÉPÔT DES OFFRES EST FIXE A **21** JOURS A COMPTER DE LA DAT DE 1ERE PARUTION DU PRÉSENT AVIS DANS LA PRESSE ET SERONT DEPOSEES LE DERNIER JOUR A MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'APC DE LA COMMUNE DE HASSI BAHBAH DANS DEUX PLIS, UN POUR L'OFFRE TECHNIQUE ET UN POUR L'OFFRE FINANCIÈRE ET SERONT DÉPOSÉS DANS UN PLI EXTÉRIEUR DE GRAND FORMAT ANONYME PORTANT LA MENTION - APPEL D'OFFRES A NE PAS OUVRIR- AVEC L'INTITULÉ DU PROJET .
-LES SOUMMISSIONNAIRES RESTERONT ENGAGÉS PAR LEURS OFFRES DURANT 111 JOURS A COMPTER DE LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES.

TECHNIQUE.
1-DÉCLARATION A SOUSCRIRE SIGNÉE ET CACHETÉE PAR LE SOUMISSIONNAIRE .
2-COPIE DU REGISTRE DE COMMERCE LÉGALISÉE PAR LE CENTRE DU REGISTRE DE COMMERCE
3-CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION PROFESSIONNELLES EN COURS DE VALIDITÉ TROISIEME 03° DEGRÉ EN PLUS ACTIVITÉ PRINCIPALE HYDRAULIQUE.
4-ATTESTATION DE MISE A JOUR- CASNOS.CACOBATH CNAS -
5-CASIER JUDICIAIRE COPIE ORIGINALE EN COURS DE VALIDITÉ
6-EXTRAIT DE RÔLES ORIGINAL EN COURS DE VALIDITÉ
7-RÉFERÉNCES PROFESSIONNELLES COPIE .
8-LISTE DES MOYENS MATÉRIELS ET DU MATÉRIEL AVEC CARTES GRISES COPIES .
9-LISTE DU PERSONNEL DÉCLARÉ AUPRÉS DE CNAS COPIE .
10-REÇU DE PAIEMENT COPIE .
11-ATTESTATION DES COMPTES SOCIAUX AUPRÉS DU CNRC POUR-SARL . EURL-
12-DÉCLARATION DE PROBITÉ DATÉE ET SIGNÉE.
13-NIF COPIE .
14-STATUT DE L'ENTREPRISE COPIE .
15- PLANNING DES TRAVAUX

-2-OFFRE FINANCIERE
1-CAHIER DES CHARGES
2-LETTRE DE SOUMISSION .
3-BORDERFAU DES PRIX UNITAIRES.
4-DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF.

Le Jeune Indépendant du 16/12/2015 / ANEP N° 359 046

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ILLIZI

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET SPORTS – NUMERO FISCAL : 099033015036922

Avis d'attribution provisoire de marché Programme de Soutien à la Croissance Economique 2012

Conformément aux dispositions de l'article 44,49,114 et 125 du décret présidentiel n° 10-236 du 07/10/2010 portant réglementation des marchés publics, il est porté à la connaissance de l'ensemble de soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national Restreint n° 007/2014 concernant le projet suivant : Réalisation d'une maison de jenes type 3 à Deb Deb paru dans le BOMOP et dans les quotidiens suivants : EL Mihwar EL youmi en date du : 04/05/2014 et suite au procès verbal de jugement des offres en date du :29 /11/2015 (Aditif) ,La commission a attribuée le projet de marché provisoirement à l'entreprise cité ci-dessous selon les critères d'évaluation des offres prévues au cahiers des charges

L'intitulé du projet/lots	Dénomination de l'entreprise/matricule fiscal	Montant en T.T.C aprés correction	Délais de réalisation/ mois	Eléments qui ont permis le choix d'attribution du marché
Lot 02: Réalisation aménagement extérieur	E.T. B DIAFI NADJEH 1977 0504 00354 39	17.992.318,50 DA	16 mois	Offres moin disantes qualifiée 70,00 pts
Lot 03: Réalisation divers réseaux		8.000.226,00 DA		Offres moin disantes qualifiée 68,00 pts
Lot 04: Réalisation et fourniture et pose de poste transformateur et groupe électrogène	Les soumissionnaires proposent des montants exagérées			

- Pour les autres soumissionnaires,ceux d',entre eux qui sont intéressés par les résultats détaillés de l.évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher des Services de la Direction , sise à m08 mai 1945 wilaya d'illizi ,au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l.attribution provisoire du marché.

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours, auprès de la commission des marchés publics de la wilaya d'Illizi, dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis dans les journaux nationaux quotidiens.

Le Jeune Indépendant du 16/12/2015 / ANEP N° 358 942

Du caractère miraculeux de la naissance du Prophète Mohammed, Salut Divin Sur Lui

Permettez-moi, chers amis, à l'occasion de la naissance glorieuse de notre Saint Prophète Mohammed, Salut Divin Sur Lui ainsi que sur l'ensemble de ses frères messagers de Dieu depuis Adam, de vous présenter mes meilleurs vœux de bonheur et de prospérité, que vous voudrez bien transmettre de ma part, à tous vos proches et amis quels qu'ils soient, et où qu'ils soient.

Par *Cheïkh Tahar Badaoui*



Si la naissance d'un enfant quelconque parmi les communs des mortels est accueillie avec joie exceptionnelle et allégresse sans mesure encore plus, lorsque l'enfant né est un garçon, restant à ce jour préféré à la fille, dans certaines contrées peu civilisées, ou lorsqu'il s'agit d'une naissance tant attendue et tant souhaitée par un couple, jeune ou vieux, vivant longtemps dos à dos en ermite et traversant péniblement le désert de l'angoisse et de la solitude.

Elle est accueillie de la sorte, parce qu'elle transforme radicalement le mode de vie, surtout moral, des parents en consolidant davantage leurs liens conjugaux qui allaient se détériorer, et qui sont devenus, plus raffermis que jamais, grâce à cet événement heureux.

Même une «fille mère» dont l'enfant est issu d'une relation extraconjugale, illicite ; celle-ci accueille cette naissance, bien qu'imposée par les circonstances du mal, avec une forte joie qu'elle conserve profondément dans son cœur et qu'elle ne peut hélas, extérioriser, de crainte de se voir dilapidée par une société qui l'accuse ; alors qu'elle en est la victime. Une société qui condamne, comme bon lui semble, sans étudier les causes de ce fléau, encore moins, d'y apporter un remède.

De quelle taille, mes amis, serait-ce la joie d'accueillir la naissance d'un garçon, orphelin de père et de mère, analphabète, d'une droiture exemplaire et d'une beauté physique et morale, sans égal ? Oui, la naissance d'un enfant qui deviendra, par la grâce de Dieu, le bienfaiteur de l'humanité entière, et le sauveur de tous les hommes jusqu'à la fin des temps !!!! Cet enfant n'est autre que notre prophète Mohammed, Salut divin sur lui, dont la venue est éloquemment annoncée par plusieurs versets coraniques et entre autres le verset 128 de la sourate dite «le Repentir» qui énonce : «Un messager issu de vous est venu à vous. Ce que vous endurez lui pèse, Votre salut lui tient au cœur. Il est plein de bonté et de compassion à l'égard des croyants».

Malheureusement, l'on voit de nos jours, certains fidèles mal orientés, voient en ceux qui honorent l'anniversaire de notre Prophète, comme étant atteints d'une hérésie religieuse très grave ; alors qu'ils ignorent, ou font semblant d'ignorer que toute innovation de nature à raffermir l'amour, l'unité entre les hommes, la foi par des actes louables, par la recherche, le sacrifice et la persévérance, toute innovation de nature à faire rapprocher les hommes du bien être d'ici bas et du bonheur dans l'au-delà, bien entendu dans le cadre des principes fondamentaux de l'Islam est tolérée et même permise par le saint Prophète lui-même.

C'est ainsi par exemple que le second Calife Omar fils de Khattab, que Dieu agrée son âme, et embellit sa demeure au paradis, jugea utile de rassembler les fidèles sous la direction d'un seul imam (Guide), pour accomplir ensemble, les prières surérogatoires recommandées par le prophète, essentiellement pendant les veillées du mois sacré du Ramadhan, au lieu de les laisser à leur guise, prier quand bon leur semble.

Cette pratique qui n'était pas connue au temps du Prophète, est pourtant fortement suivie de nos jours, par tous les musulmans de la planète. Une telle innovation s'inscrit dans le cadre des principes immuables de l'Islam et des traditions verbales et pratiques de notre saint Prophète, Salut Divin Sur Lui.

Ces gens, qui dénigrent, sans scrupule, ceux qui fêtent l'anniversaire de leur Prophète, ignorent également ou font semblant d'ignorer, que le Prophète Mohammed, Salut Divin Sur Lui, a honoré, de son vivant, des moments sacrés de l'histoire, tantôt par le jeûne, tantôt par des prières .

En effet, au cours de Son voyage nocturne, l'Ange Gabriel lui recommandait de prier là où naquit le Prophète Jésus, fils de la Sainte Marie, avant qu'il ne se livra à cette Grâce ascensionnelle au Septième Ciel et plus haut encore ; qui le destina à être l'invité unique du Seigneur.

D'autre part, lorsqu'il émigra à Médine, il constata que les juifs jeûnèrent le 10eme jour du mois sacré de Moharrem. Il voulut connaître les raisons de cette piété ; et lorsqu'ils lui firent connaître que ce jour dit «Achoura » fêté par les juifs de Médine, correspond dans l'histoire des hébreux, au jour où les Israéliens, guidés par leur prophète Moise, Salut Divin Sur Lui, eurent le dessus sur le Pharaon et ses armées, qui furent tous, engloutis par la mer cruelle ; notre Prophète, honora, aussitôt, cet anniversaire par le jeûne et recommanda à ses adeptes d'en faire autant.

En jeûnant le jour de «Achoura», notre Prophète exprima, par Sa grandeur d'âme et surtout, par le respect de l'autre, Sa sincère gratitude envers notamment, cette communauté juive, dont il respecta toutes les convictions, jusqu'au moment où elle manifesta à l'encontre de Sa noble mission, des trahisons réitérées ; et pourtant les gens du Livre, Le reconnaissent fort bien autant que leurs propres enfants, comme le stipule le Saint Coran .Certains d'entre eux par contre, tels Ibn Salam, en devinrent des militants avertis et amis fidèles du Saint Prophète.

Le jeûne de «Achoura» devint désormais, presque une obligation rituelle jusqu'à ce qu'elle fût remplacée plus tard, par le jeûne obligatoire du mois sacré de Ramadhan, mois de la Révélation coranique. Néanmoins, le jeûne de «Achoura» resta depuis lors, observé par tous ceux qui en expriment le désir de l'honorer ainsi.

De plus, ces gens dont il s'agit , ignorent également que le Saint Prophète Mohammed, a fêté lui-même son anniversaire en jeûnant tous les lundi et jeudi. «Le lundi étant le jour de ma naissance dit-il, tandis que le jeudi, c'est le jour où s'élèvent à Dieu les belles actions de ses serviteurs ; et j'aimerais que mes actions s'élèvent à Sa Divinité, alors que je jeûne le jeudi».

Ceci étant, pourrions nous, chers amis, en toute âme et conscience, imaginer un instant, que, fêter l'anniversaire de l'homme de tous les temps, auquel un grand penseur de l'occident rendit hommage en ces termes : «De son vivant, Mahomet résoudrait, s'il voulait, tous les problèmes de notre temps, en dégustant son café … » ; n'est autre «qu'une innovation construite de toutes pièces, par certains faibles d'esprits» ???

Cette attitude offensante et injurieuse, jette inévitablement des doutes sur la foi de ces «tartufes», envers l'homme de l'éternité, tant chéri par son Dieu ; surtout lorsqu'il s'adressa à Lui dans la Sourate «Le Calame» en lui disant, après un serment solennel : «Tu n'es guère, parce que jouissant de la grâce de Ton Seigneur, possédé par une quelconque démence. Tu as une morale des plus sublimes», oui, au moment où des mécréants, ça et là, nourrissent à Son égard, une haine gratuite.

Cette mise au point, étant faite, permettez moi, chers amis, de vous présenter ci-après, cet événement heureux que tous les musulmans sans exception, devraient en principe accueillir avec allégresse, un retour aux valeurs ignorées ou délaissées et surtout avec une autocritique rationnelle et objective, en vue de l'édification des lendemains qui chantent.

Aussi, importe-t-il de jeter un bref coup d'œil sur l'Arabie préislamique, pour mieux connaître et juger à bon escient, les efforts que le Prophète dût déployer et les résultats auxquels, Dieu aidant, il finit par parvenir dans l'accomplissement de Sa haute Mission.

1°) De la société Mecquoise :

Des trois points du triangle la Mecque - Taif -Médine: la Mecque malgré sa pauvreté en ressources naturelles, était la plus développée : elle seule, constituait une cité état, dirigée par un conseil de dix chefs héréditaires, avec division des pouvoirs.

Bon caravaniers, les Mecquois avaient su obtenir des Empires voisins, (Iran, Byzance, Abyssinie, sans parler des tribus dont ils traversaient le territoire en transit) l'autorisation de se rendre dans ces pays et de s'y occuper d'import-export. Ils fournissaient aussi des escortes aux étrangers pour traverser les territoires des tribus alliées de l'Arabie. Sans se servir beaucoup de la rédaction par écrit, ils s'intéressaient grandement aux arts et aux lettres : poésie, éloquence, contes de veillées.

Dans la vieille Arabie, la véritable cellule sociale est, non pas la famille, mais la tribu ou clan. La famille, en est une simple émanation, une organisation secondaire. Le paterfamilias exerce sur les membres de sa famille, une autorité absolue, sur ses enfants, sur ses femmes, sur ses esclaves ; il avait sur eux un droit de vie et de mort que nul ne pouvait contester.

La femme était en général bien traitée : elle avait le droit de posséder des biens à son propre compte ; elle donnait son consentement au mariage. Elle pouvait, lors du mariage, contracter le droit de divorce, elle jouissait du droit de se remarier après le divorce ou après le décès de son époux, etc.

Il convient de préciser à ce propos que les femmes n'avaient aucune vocation successorale. En cas de décès du paterfamilias, elles étaient considérées non pas comme des héritières, mais elles étaient tout simplement héritées elles-mêmes, au même titre que tout ce qui constituait le patrimoine du défunt. La coutume faisait du fils aîné de celui-ci, l'héritier des épouses de son père.

De telles coutumes n'étaient cependant pas générales et dans beaucoup de tribus, les femmes jouaient un rôle éducatif, social et parfois politique non négligeable. La femme est pour son mari le symbole même de son honneur. Les femmes participaient aux grandes batailles pour galvaniser l'énergie des guerriers, contrôler leur courage, donner à boire aux combattants, soigner les blessés, enterrer les morts, comme le joueront plus tard les musulmanes dans les batailles opposant les croyants, chevaliers de la foi aux polythéistes.

C. T. B.

A suivre

LIVRÉES PAR L'AMBASSADEUR RUSSE EN TURQUIE

Les conditions de Moscou pour réchauffer ses relations avec Ankara

Les relations entre la Russie et la Turquie peuvent être renouées si Ankara remplit trois conditions, a affirmé l'ambassadeur de la Fédération de Russie à Ankara Andreï Karlov. Le premier pas vers la réconciliation, pour Ankara, serait de présenter ses excuses auprès de la Russie s'agissant de l'incident avec le bombardier Su-24.



Deuxièmement, la partie turque devrait déterminer qui en est coupable. Ensuite, il importe qu'elle paie les indemnités pour l'avion détruit. "Alors que la Turquie déclare vouloir rétablir le dialogue, elle fait, en parallèle, des déclarations qui contredisent cette approche", estime M. Karlov. L'ambassadeur, cité par Hurriyet Daily News, s'est également dit persuadé que l'un des pilotes du Su-24 russe abattu avait été tué par le chef des Loups gris (parti néo-fasciste turc) Alpaslan Celik, fils d'un ex-maire d'une ville turque. Le groupe Loups gris est également impliqué dans le massacre de 150 militants politiques et dans un attentat contre le pape Jean-Paul II. Ces hommes armés sont liés aux autorités turques au niveau le plus élevé. Les Loups gris constitueraient le "bras armé" du Parti d'action nationaliste qui soutient le régime d'Erdogan. La tension entre la Russie et la Turquie ne cesse pas d'augmenter après l'épisode de l'avion russe Su-24 abattu le 24 novembre par un chasseur turc F-16. Le bombardier russe a été abattu quelques jours après le début des frappes russes contre les convois de pétrole de contrebande de Syrie vers d'autres pays dont la Turquie. Cette attaque a été qualifiée de "coup (de poignard, ndlr) dans le dos" par le président russe Vladimir Poutine. La Russie a adopté en riposte une série de mesures, notamment économiques, à l'égard de la Turquie. Il faut savoir qu'aux yeux des experts militaires occidentaux, l'incident avec l'avion russe a immanquablement provoqué une tension au niveau international. Selon le politologue Ted Galen Carpenter, qui contribue dans la revue The National Interest, les actions de la Turquie ont changé le sens de l'article 5 de la charte de l'Otan qui envisage la défense collective des pays de l'alliance : la question de l'application de cet article est désormais posée. Selon l'auteur, l'attaque récente de l'avion russe Su-24 est un incident qui devrait provoquer de l'inquiétude de la part des autorités des pays de l'Otan. Et de rappeler qu'en 2014, les avions turcs ont violé l'espace aérien grec plus de 2.000 fois. Les autorités grecques ont plusieurs fois déclaré qu'elles étaient obligées de prévoir une partie importante du budget militaire du pays pour la surveillance aérienne. Par ailleurs, Athènes n'a jamais abattu d'avion. Dans la situation actuelle, l'incident avec l'avion russe provoque une tension au niveau international. Selon M. Carpenter, les actions de la Turquie ont changé le sens de l'article 5 de la charte de l'Otan qui envisage la défense collective des pays de l'alliance: la question de l'application de cet article est désormais posée.

SELON LES EXPERTS

Daesh accède à internet grâce aux satellites européens

SELON LES EXPERTS militaires, le groupe ''Daesh'' est la première organisation terroriste qui utilise de façon aussi efficace et moderne Internet et le web, pour diffuser sa propagande et recruter ''djihadistes'' qui viennent rejoindre ses rangs. Le site ZD Net s'est posé la question de savoir comment est-il possible de se connecter à Internet, dans des régions de la Syrie et de l'Irak où les infrastructures de télécommunications ont été en grande partie détruites par les combats au sol et les bombardements aériens ? La réponse : en utilisant les réseaux satellites. « Ce qui implique la Turquie, encore une fois, et plusieurs entreprises européennes », affirment les spécialistes. Selon une enquête réalisée par le magazine allemand Deir Spiegel, cité par ZD Net, c'est à partir du sud de la Turquie que sont fournies les antennes satellites et les abonnements qui permettent à Daesh d'accéder à Internet. Et plus précisément depuis Antakya, toute proche de la frontière avec la Syrie. Il y est question de revendeurs locaux d'accès Internet qui auraient trouvé un nouveau débouché, plutôt lucratif, pour leur business en panne de croissance : pour 500 $ d'antenne parabolique, et 500 $ pour 6 mois d'abonnement, ils fournissent une connexion Internet par satellite, avec 22 Mb/s de débit descendant et 6 Mb/s de débit montant. Ces revendeurs auraient environ 2500 utilisateurs actifs en Syrie, pour un chiffre d'affaire mensuel de 100 000 $. Ces antennes et abonnements seraient achetés par des individus venus de Syrie, qui en prennent plusieurs à la fois et paient en liquide. Selon des experts qui connaissent bien ce qui se passe en Syrie, dans les villes contrôlées par Daesh comme Raqqa ou Deir-ez-Zor en Syrie ou Mossoul en Irak, seuls des techniciens affiliés à l'organisation terroriste sont autorisés à installer des antennes paraboliques : ainsi aucun accès à Internet n'est possible sans la permission des « émirs » du soi-disant «État islamique ».Selon ZD Net, à l'autre bout de la chaîne qui fournit l'accès Internet à Daesh, se trouvent évidemment les opérateurs de satellites dont ces revendeurs turcs distribuent les offres : et il s'agirait principalement d'entreprises européennes, en l'occurrence le français Eutelsat, avec son offre Tooway, du britannique Avanti Communications et du luxembourgeois SES. Alors que le site ZD Net exclut l'éventualité que les opérateurs européens soient dument impliqués dans ce trafic, des questions s'imposent toutefois : est-il possible qu'ils ne soient pas au courant des utilisateurs finaux des offres souscrites auprès de leurs réseaux de distribution international ? Faut-il croire que les renseignements occidentaux ne se soient jamais posé la question de savoir comment Daesh et Cie se connectent à Internet ? Et les autorités turques, elles ne savent pas que des revendeurs turcs vendent antennes et abonnements aux milices takfiristes qui sévissent en Syrie ? Tout comme pour l'écoulement du pétrole de Daesh et l'acheminement des miliciens jihadistes à travers sa frontière ?

D. Z.

Yémen

CESSEZ-LE-FEU SIGNÉ À GENÈVE

Un cessez-le-feu entre les rebelles houthis et les forces pro Hadi, soutenus par une coalition arabe sous commandement saoudien est entré en vigueur mardi 15 décembre au Yémen, a annoncé un responsable de la « résistance ». La durée de ce cessez-le-feu devrait être de sept jours, éventuellement renouvelables, avait indiqué le président démissionnaire Abd Rabo Hadi qui s'est enfui du Yémen après la prise de la capitale Sanaâ par Ansarullah. Cette trêve prendra effet avant l'ouverture, mardi, de pourparlers de paix, qui doivent se tenir sous l'égide de l'ONU dans un lieu tenu secret en Suisse. Les Houthis, issus de la minorité zaïdite (une branche du chiisme reconnue comme proche du sunnisme) et alliés à de puissantes unités militaires restées fidèles à l'ex-président Ali Abdallah Saleh, se sont emparés depuis juillet 2014 de larges pans du Yémen, dont la capitale Sanaa et de provinces du nord-ouest, de l'ouest et du centre qu'ils contrôlent toujours. Les Houtis estiment que leur action est dictée par un sentiment populaire, « qui celui de libérer le Yémen de l'emprise américaine et des terroristes pros-saoudiens) ».

Terrorisme

L'ARABIE SAOUDITE FORME UNE COALITION ISLAMIQUE DE 34 PAYS

L'Arabie saoudite a formé une coalition islamique antiterroriste de 34 pays, dont l'Egypte, la Turquie, le Pakistan et le Sénégal, a annoncé mardi l'agence officielle Spa qui publie une liste de ces pays n'incluant pas l'Iran ou l'Irak. Cette coalition, placée sous la conduite de l'Arabie saoudite, sera dotée d'un centre de commandement basé à Ryad pour « soutenir les opérations militaires dans la lutte contre le terrorisme », a ajouté l'agence. Cette coalition témoigne « du souci du monde islamique à combattre le terrorisme et à être un partenaire dans la lutte mondiale contre ce fléau », a déclaré le futur prince héritier et ministre saoudien de la Défense, Mohamed Ben Salmane, lors d'une conférence de presse à Ryad.

Syrie

RENCONTRE KERRY-LAVROV À MOSCOU

Une rencontre entre le Secrétaire d'Etat américain John Kerry et le chef de la diplomatie russe Serguei Lavrov s'est tenue mardi à Moscou pour tenter de "trouver un terrain d'entente" sur la Syrie, en prélude d'une réunion internationale prévue vendredi à New York. Cette rencontre vise à rapprocher les positions des deux pays dans le cadre du règlement du conflit en Syrie, en amont de la réunion internationale avec le président russe Vladimir Poutine à New York. "Il est bénéfique pour le monde entier lorsque de puissantes nations avec une longue histoire commune ont la capacité de trouver un terrain d'entente. J'espère qu'aujourd'hui, nous serons capables de trouver un terrain d'entente", a déclaré M. Kerry.

DIXIT

« Même s'il y a des différends (avec les Russes) entre nous, nous avons été capables de travailler efficacement sur des problèmes spécifiques. Notre but est de trouver un terrain d'entente »

JOHN KERRY, CHEF DE LA DIPLOMATIE US

« L'agression saoudienne visait non pas à repousser une prétendue avancée de l'Iran et/ou du chiisme, mais à briser les velléités d'indépendance de ce pays historiquement vassal de Riyad. Jusqu'à présent, cette guerre n'a réalisé aucun de ses objectifs annoncé »

LE MOUVEMENT AL HOUTI

« L'Arabie saoudite a réuni ses mercenaires à Riyad pour constituer une délégation en vue des prochaines négociations organisées par le directeur des Affaires politiques de l'Onu, le néo-conservateur US Jeffrey Feltman »

THIERRY MEYSSAN, PRÉSIDENT DU RÉSEAU VOLTAIRE

VERS LE LANCEMENT D'UN PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES STRUCTURES DE SANTÉ EN 2016 À BECHAR

UN PROGRAMME de renforcement des structures de santé sera lancé en 2016 à travers la wilaya de Bechar, a-t-on appris auprès de la direction locale du secteur.
Ce programme, qui vise la réhabilitation et la rénovation de ces installations, donnera une priorité aux deux centres de santé situés au quartier de Bechar-Djedid (Sud de la commune de Bechar) et de la wilaya déléguée de Béni-Abbès, à la faveur d'un financement sectoriel de 40 millions DA, a-t-on indiqué.
Le programme prévoit aussi l'ouverture d'une nouvelle unité des urgences médicales et chirurgicales (UMC) au niveau de l'ancien hôpital de la commune de Bechar, au premier trimestre 2016, pour améliorer la prise en charge des préoccupations des habitants des quartiers nord de la commune, selon la même source.
Pour le fonctionnement de cette nouvelle unité des UMC, qui vient en renfort aux services des urgences médicales et chirurgicales de l'hôpital central de 204 lits «Tourabi Boudjemaâ», un personnel médical et paramédical spécialisé sera recruté, a-t-on ajouté.
Une opération portant sur l'extension du service des UMC de l'hôpital Mère-enfant «Mohamed Boudiaf» est aussi projetée dans ce programme de renforcement des structures de santé de la région, dans la perspective d'améliorer les prestations médicales pour les habitants du quartier Debdeba, toujours dans la commune de Bechar.
En parallèle, il est prévu l'extension, au premier semestre de 2016, des capacités pédagogiques de l'institut supérieure de formation paramédicale avec 180 nouvelles places qui viendront s'ajouter aux 127 places actuelles, dans le souci du renforcement du personnel paramédical spécialisé dans plusieurs pathologies dans les différentes structures de santé de la wilaya, a-t-on fait savoir à la direction de la Santé et de la Population de Bechar.

PROJET DE JUMELAGE ENTRE L'HÔPITAL DE TIARET ET CEUX DE LYON ET BORDEAUX

UN PROJET de jumelage entre l'hôpital de Tiaret et les hôpitaux universitaires de Lyon et de Bordeaux (France) sera concrétisé «prochainement», a-t-on appris à Tiaret du président du Conseil régional de l'ordre des médecins, Dr. Ahmed Hallouz.
En marge d'une journée d'étude sur la déontologie de la médecine, Dr. Hallouz a souligné que ce jumelage permettra aux médecins de la wilaya de Tiaret et de wilayas relevant du Conseil de l'ordre des médecins de bénéficier de l'expérience médicale et prendre connaissance des nouvelles technologies utilisées par leurs homologues des hôpitaux français.
Il a ajouté que ce jumelage permettra aux praticiens de la wilaya une meilleure formation inhérente notamment au comportement à entretenir avec le malade pour humaniser cette profession.
Dr. Hallouz a indiqué que ce jumelage permettra aux malades de Tiaret et des wilayas avoisinantes de profiter d'interventions chirurgicales et d'un suivi médical par des spécialistes connus pour leurs compétences aux hôpitaux français dans différentes spécialités.
Le conseil régional de l'ordre des médecins renferme des médecins des wilayas de Tiaret, Chlef, Ain Defla, Relizane et Tissemsilt. Cette journée d'étude, qui a regroupé des médecins des secteurs privé et public, a été animée par des médecins de Tiaret, Lyon et Bordeaux (France).

Appel à l'élargissement de la neurochirurgie fonctionnelle dans l'ensemble des services hospitaliers du pays



Le chef de service neurochirurgie de l'établissement hospitalier public, Salim Zemirli, le Pr. Abdenbi Benaissa, a appelé à Alger à l'élargissement de la neurochirurgie fonctionnelle dans les différents services hospitaliers du pays.

Le Pr. Abdenbi Benaissa a plaidé pour l'élargissement de la technique «neurochirurgie fonctionnelle» pour alléger la pression sur l'hôpital Zemirli, «seul établissement à pratiquer cette opération».
La neurochirurgie fonctionnelle comprend la dystonie, les douleurs aiguës, le parkinson et la névralgie faciale, a fait savoir le Pr. Abdenbi qui a ajouté que ces spécialités étaient maitrisées uniquement par les pays développés jusqu'au jour où une équipe médicale algérienne s'est lancée dans la pratique de la neurochirurgie fonctionnelle.
Cette équipe veille actuellelemnt à généraliser cette technique dans les différents services à travers la formation continue, a indiqué le praticien. Pour sa part, le Pr. Lakhdar Kenane du même établissement hospitalier a souligné que la dystonie, une maladie génétique, ne peut être traitée par des médicaments. La chirurgie est la «seule solution» pour améliorer la qualité de vie des patients à long terme, a-t-il indiqué.
Concernant, le parkinson, le spécialiste a fait savoir que c'est la deuxième maladie qui attaque le système nerveux chez les personnes âgées après l'Alzheimer.
Il a rappelé dans ce sens que 58 opérations ont été pratiquées à l'hôpital Zemirli concernant cette maladie et 254 cas sont en attente. Il a cité à titre d'exemple 15 opérations pratiquées pour la dystonie et 961 pour la névralgie.

Plus de 1000 cas d'anémie héréditaire enregistrés depuis 2005 à Skikda

QUELQUE 1.050 CAS d'anémie héréditaire ont été enregistrés depuis 2005 dans la wilaya de Skikda, a-t-on appris au cours d'une journée d'étude sur cette maladie organisée à la maison de la culture Mohamed Serradj. La majorité des cas dont le nombre croît sans cesse ont été enregistrés dans les communes d'Azzaba, Benazouz, Tamalous et El Harouch, a soutenu Mohamed Saâyoud, président de l'association Ibn Rochd des enfants atteints d'anémie héréditaire initiatrice de la rencontre avec le concours de la direction de la santé.
Des spécialistes de plusieurs wilayas du pays ont pris part à cette rencontre dont l'objectif, assurent les organisateurs, est de sensibiliser à la prévention et la prise en charge de la maladie dont les risques augmentent dans les mariages consanguins. L'anémie présente, un nombre des globules rouges anormalement faible, responsables de l'oxygénation de l'organisme, causant sensations de surmenage et de faiblesse ainsi que des nausées, des maux de tête et une accélération du rythme cardiaque, ont relevé les spécialistes.
Les intervenants durant la rencontre ont insisté sur l'importance à accorder à la sensibilisation contre cette maladie génétique qui peut toucher l'enfant à partir de l'âge de six mois et qui, ont-ils noté, est particulièrement répandue sur le pourtour du bassin méditerranéen.

La maternité de la polyclinique bientôt transférée à l'EPH de la ville Tigzirt

LE SERVICE de maternité de la polyclinique de Tigzirt, à 50 km au nord de Tizi Ouzou, sera bientôt transférée à l'Etablissement public hospitalier (EPH) de la ville a annoncé le directeur de wilaya de la santé et de la population (DSP).
Cette opération sera effectuée dès que l'EPH sera doté d'un ascenseur, a assuré Bouda Abdenacer, précisant qu'un machiniste devrait se rendre cette semaine pour l'installation et la mise en service de cet équipement, tant réclamé par la population que par le personnel exerçant au niveau de cette structure de santé publique. «Une fois l'ascenseur opérationnel, la maternité abritée par la polyclinique de Tigzirt sera transférée vers cet EPH», a-t-il affirmé, lors d'une rencontre avec les élus et les représentants de la société civile de Tigzirt, tenue dans cette ville balnéaire, en marge d'une visite d'inspection effectuée par le wali dans les daïras de Tigzirt et de Makouda.
Sur un autre volet, il a fait savoir qu'un centre d'hémodialyse sera ouvert à la polyclinique pour la prise en charge sur place des insuffisants rénaux de Tigzirt qui sont actuellement traités au niveau de l'hôpital d'Azeffoune. Lors de cette même rencontre avec la société civile, le wali, Brahim Merad, qui a été sollicité pour la dotation de certaines établissements de santé d'ambulances, à annoncé l'acquisition, auprès d'un fournisseur de la wilaya de Tiaret, d'un premier quota de 15 ambulances médicalisées.
«Elles seront destinées, en priorité, aux communes qui enregistrent un déficit en la matière», a souligné le chef de l'exécutif.

Un documentaire de Sihem Merad Khadra Boudehane, un livre ouvert sur la Cinémathèque algérienne

Le Haut Commissariat à l'amazighité vient d'organiser la projection en avant-première d'un documentaire, réalisé par Sihem Merad, sur l'écran de sa salle El Khatam, rendant ainsi un hommage appuyé à la star de la Cinémathèque algérienne, Khadra Boudehane.



C'est une star authentique, car cette figure active du monde du cinéma algérien a contribué à l'édification d'un esprit et d'un univers propre à notre culture et à notre identité.

Khadra Boudehane a ainsi réussi à créer un monde culturel affectif national que seule la société coloniale avait introduit en Algérie. Avant l'indépendance, le cinéma était l'apanage des Européens et le peuple algérien n'en fut que le consommateur. C'est avec la création de la Cinémathèque algérienne au début des années soixante que l'Algérie s'est approprié le cinéma. Khadra Boudehane faisait partie du personnel de cette institution dès son ouverture. Sa noble action consistait à accompagner aussi bien le public que les acteurs du cinéma. Concernant le public, Khadra Boudehane a donné un visage profondément sentimental et humain à ces images projetées sur écran. Par son affabilité, sa modestie et la chaleur de l'accueil, elle a transmis aux petits comme aux grands sa passion pour le cinéma. Pour les réalisateurs nationaux et les personnalités mondiales du cinéma, c'était une précieuse collaboratrice, leur simplifiant la tâche et leur donnant l'assurance dans la réussite de leurs projets cinématographiques. Par ces gestes attentifs et cette généreuse disponibilité, Khadra Boudehane a fait signer à la Cinémathèque algérienne, dans les années soixante-dix et quatre-vingt, ses pages glorieuses. Les réalisateurs et les stars mondiales se succédaient à longueur d'années dans ses espaces, contribuant ainsi au rayonnement culturel de l'Algérie. elle est maintenant un livre ouvert et une encyclopédie vivante sur les premiers pas de l'histoire de notre cinéma. Elle a continué d'être au service de notre art cinématographique, en activant et en collaborant à treize éditions du Festival du film amazigh. Elle a été également d'un dynamisme et d'un soutien indispensable pour la réalisation récente du documentaire sur le premier secrétaire général du Haut Commissariat à l'amazighité, un film réalisé par l'actuel responsable du HCA, M. Si El Hachemi Assad. Khadra Boudehane, toujours active, reste cette figure historique de notre cinéma, donnant encore le meilleur d'elle-même pour le rayonnement, de notre production cinématographique nationale et aussi, internatio-

6e FESTIVAL INTERNATIONAL DU CINÉMA D'ALGER

Court ou le procès d'un chanteur

DANS son film fiction Court, projeté dans la soirée de ce lundi 14 décembre, à El Mouggar, le réalisateur indien Chaitanya Tamhane dévoile le système juridique de son pays à travers le procès d'un chanteur. En compétition au sixième Festival international du cinéma d'Alger (FICA), dédié au film engagé, cette fiction dramatique de 116 mn examine le système juridique indien à travers le procès d'un chanteur accusé d'inciter au suicide à travers une chanson. Ses déboires commencent le jour où il s'est produit à Bombay, dans un village où le cadavre d'un égoutier a été retrouvé dans les canalisations souterraines. Faute de témoins et de preuves, son avocat rejette les charges retenues contre son client plaidant innocent. Apres plusieurs renvois, le tribunal rend son verdit et l'accusé retrouve la liberté. A travers ce procès-fiction, le réalisateur a réussi à établir un compte rendu circonstancié du système juridique indien qui constitue une entrave aux libertés publiques et individuelles.

Porté par cet élan de dénoncer le système juridique, le réalisateur condamne en nuançant son point de vue à travers ce chanteur arbitrairement expédié en prison pour s'être produit en public. Dans un décor sobre et élégant, le film déroulé sur un rythme musical de Sambhaji Bhagat tient en haleine le spectateur sur presque deux heures, durant lesquelles le juge, l'avocat et son client occupent le centre de l'écran. Bien qu'ils soient débutants, les acteurs ont fait preuve de talent dans l'interprétation empreinte de subtilité et de légèreté dans le geste et la parole.

Cette sixième édition du FICA se poursuit jusqu'au samedi 19 décembre avec au programme seize films entre documentaires et longs métrage de fiction, projetés en compétition à la salle El Mouggar et rediffusés à la Cinémathèque d'Alger.

APS

AU PROGRAMME DU JOUR

Documentaire.

Life is Waiting: Resistance and Referendum in Western Sahara de Sara Lee. USA. 14h.

Le bouton de nacre de Patricio Guzman. Chili. 20h.

Long métrage.

Le dossier Petrov de Georgi Balabanov. Bulgarie. 17h.

SORTIR

FILM

Gente de bien de Franco Lolli (France, comédie, 85', 2013). Avec Brayan Santamaria, Carlos Fernando Perez, Alejandra Borrero. Aujourd'hui, mercredi 16 décembre 18h30. Institut français d'Alger. En présence du réalisateur. Eric, 10 ans, se retrouve à vivre du jour au lendemain avec Gabriel, son père, qu'il connaît à peine.

DUO

Exposition Zoudj oudawar des artistes peintres Jaoudet Gassouma et Noureddine Hamouche. Galerie Khaled-Rochedi, centre commercial Zemzem, Sidi Yahia-Alger. Vernissage : samedi 19 décembre. 14h30. Visible jusqu'au samedi 9 janvier.

ARTS

Exposition Empreintes jusqu'au samedi 19 décembre. Galerie Khaled-Rochedi, centre commercial Zemzem, Sidi Yahia-Alger. Avec les artistes peintres Djamila Ababsia, Yacine Kezas, Bachir Laïb, Zahia Kaci, Amor Driss Lamine Dokman, Siko Massyka, Halim Kebieche, Smaïl Ouchène, Nordine Hamouche.

CREATION

Exposition Art Therapie de l'artiste Tidjani Benlarbi. Dar Abdellatif, Alger, jusqu'au mercredi 23 décembre, dans le cadre de la résidence de création (du 25 avril au 10 mai 2015) sous le thème « L'art thérapie, outil de développement mental ». Avec la participation de six handicapés mentaux du centre psychopédagogique de Ezouzouri de Ain Taya, encadrés par Faika Medjahed, psychanalyste- psychothérapeute et assistés par les artistes Sofiane Dey de Batna, Moad Bachir et Chelghaf Hichem de Sidi Bel Abbès.

COURT

Le jour le plus court - La nuit du court métrage. Mercredi 23 décembre. 18h30. Institut français d'Alger. Une fête consacrée au court métrage proposant des projections durant les jours les plus courts de l'année. Instaurée en 2011 en France par le Centre national du cinéma et de l'image animée, elle est devenue internationale. Plus de cinquante pays y participent.

ITALIA

Photo : Exposition Le regard éternel sur Rome (30 photos sur la ville) de Stefano Casadio, jusqu'au lundi 28 décembre. Galerie Ahmed-El Bey, Constantine. L'auteur montre la Ville éternelle, dans toute sa beauté historique et artistique vue par une perspective différente de celle qui est renvoyée par le regard des 32 statues qui décorent la sommité du Palais Sénatorial, du Palais des Conservateurs et du Palais Neuf, situés sur la place du Capitole à Rome.

CHAABI

Hommage à El Hadj Mhamed El Anka. Dimanche 27 décembre. 13h30. Musée des beaux-arts d'Alger. Au programme: Documentaire sur le maître du chaâbi ; concert de musique chaâbi.

COULEURS

Exposition Un chant de couleurs de Ahmed Mebarki. Institut culturel italien à Alger, jusqu'au jeudi 31 décembre. Dans cette production poétique et matérialiste, l'artiste peintre dresse un tableau original de la réalité avec un langage contemporain, représentant un jeu captivant et vibrant entre les apparences et les lumières. Les tableaux forment un théâtre d'émoi dont les traits harmonieux, les couleurs et les formes survolent les aspirations et les sentiments de cet

RANIERI : « LES PERFORMANCES DE MAHREZ SONT FANTASTIQUES »

L'ENTRAÎNEUR ITALIEN de Leicester City (Premier league anglaise de football) Claudio Ranieri a qualifié de «fantastiques» les performances enchaînées par le duo d'attaque de son équipe, composé de l'Anglais Jamie Vardy et de l'international algérien Ryad Mahrez, qui comptent à eux seuls 26 buts, au terme de la 16e journée.

«Je pense que les performances de Mahrez et Vardy sont fantastiques, mais ils ne sont que le sommet de l'iceberg parce que derrière eux, il y a un grand état d'esprit qui aide toute l'équipe», a affirmé Ranieri à la presse, à l'issue de la victoire des Foxes lundi soir face à Chelsea (2-1), en clôture de la 16e journée.

Un succès qui permet à Leicester de reprendre son fauteuil de leader avec 35 points, soit deux de plus que son poursuivant Arsenal.

Les deux joueurs en question se sont distingués lors de cette rencontre. Vardy a inscrit à l'occasion son 15e but de la saison sur une passe décisive de Mahrez.

De son côté, le joueur algérien a crevé l'écran par la suite en marquant un but d'une superbe frappe enroulée qui n'a laissé aucune chance au portier belge des Blues, Thibaut Courtois. Il s'agit du 11e but de la saison pour l'ancien Havrais qui compte également 7 passes décisives.

«On sait que Vardy et Mahrez sont nos cartes de crédit, mais pour faire ça, il faut que les autres joueurs jouent bien», a-t-il ajouté.

Pour Ranieri, Vardy et Mahrez sont intransférables lors du prochain mercato d'hiver.

«Personne ne peut acheter Vardy et Mahrez en janvier. Les clubs n'ont pas assez d'argent et les deux joueurs n'ont pas de prix», a-t-il souligné.

Mahrez (24 ans) avait rejoint les Foxes en janvier 2014 en provenance du Havre (France) pour un contrat de trois ans et demi avant de le prolonger jusqu'en 2019.

LIGUE 1:

Les billets du derby USMA-MCA en vente à partir de vendredi



Les billets d'entrée au stade du 5-Juillet d'Alger, pour assister au derby USM Alger-MC Alger prévu le mardi 22 décembre (18h00) pour le compte de la mise à jour du calendrier de la Ligue 1 Mobilis de football, seront mis en vente à partir de vendredi, a-t-on appris auprès de l'Office du complexe olympique Mohamed-Boudiaf (OCO).

«Les billets d'accès au stade seront disponibles pour le public au niveau des guichets du 5-Juillet les vendredi et samedi prochains de 09h00 à 18h00 pour éviter le rush le jour de la rencontre», a expliqué à l'APS le directeur du stade, Hakim Chelefi. Beaucoup de monde est attendu pour assister à ce match en retard de la 11e journée entre l'USMA, leader du championnat avec 32 points et le MCA (3e, 22 pts) vu la rivalité historique entre les deux formations, estiment les observateurs.

«Nous poursuivrons l'opération de vente jusqu'au jour du match, si évidemment il y aura encore des places disponibles», a ajouté le même responsable.

La Ligue 1 Mobilis a atteint sa 15e journée qui se jouera les 25 et 26 décembre. L'USM Alger et son voisin le MC Alger évolueront contre respectivement l'USM Blida à domicile et l'ES Sétif en déplacement. Le championnat de Ligue 1 laissera place ce week-end aux matchs des 32es de finale de la coupe d'Algérie.

Angleterre : Leicester leader impitoyable, Chelsea au bord de la zone rouge

SOLIDE, Leicester a repris seul la tête de la Premier League en s'imposant contre Chelsea (2-1), laissant les hommes de José Mourinho au bord de l'implosion avec un point d'avance sur la zone rouge, lundi en clôture de la 16e journée.

Ce week-end, Manchester City et Arsenal étaient passés devant, mais les Foxes, imperturbables, ont repris leur deux points d'avance en tête du classement (35 contre 33 pour Arsenal).

En revanche, Chelsea, qui n'a gagné qu'un seul de ses sept matches de championnat désormais, continue de s'enfoncer et, à ce rythme, Jose Mourinho, visiblement sonné, pourrait bien avoir besoin d'un miracle pour atteindre 2016.

Ses Blues sont désormais 16e avec 15 points et une minuscule longueur d'avance sur le premier relégable Swansea.

Dominateur sans être vraiment menaçant, le champion en titre a été terrassé à Leicester par la classe du duo Vardy-Mahrez. Et il peut difficilement plaider la surprise.

Profitant d'un trou d'air de Zouma et Terry, le meilleur buteur anglais a ainsi inscrit son 15e but en championnat (34e), contrastant singulièrement avec le peu de confiance de Diego Costa en face.

Passeur sur l'ouverture du score, l'ailier Algérien a ensuite ridiculisé Azpilicueta avant d'enrouler un tir imparable dans la lucarne opposée de Courtois (48e). Avec 11 réalisations et sept passes décisives, ils est désormais impliqué sur autant de buts que toute l'équipe de Chelsea n'en a



marqué cette saison... Depuis son revers à Stamford Bridge fin avril, l'équipe de Claudio Ranieri, l'ex-entraîneur de Chelsea, n'a donc perdu qu'un seul de ses 20 matches, contre Arsenal fin septembre.

Si le Paris SG, prochain adversaire des Londoniens en C1, affronte en février prochain une opposition aussi éteinte, il n'a pas trop de souci à se faire: Chelsea, qui a en plus perdu Hazard sur blessure, vient de prendre seulement quatre points sur 21 et seul Rémy (77e) l'a empêché de finir un 3e match d'affilée sans marquer de but

11e but de la saison pour Mahrez

Le milieu international algérien de Leicester City (Premier league anglaise de football), Ryad Mahrez, a inscrit lundi soir son 11e but de la saison, lors de la victoire à domicile face à Chelsea (2-1), en clôture de la 16e journée du championnat anglais de football.

Le joueur algérien a marqué le 2e but des Foxes (48') d'une superbe frappe enroulée qui n'a laissé aucune chance au portier belge des Blues, Thibaut Courtois.

Mahrez était même à l'origine de l'ouverture du score de son équipe, grâce à une passe décisive à son complice en attaque Jamie Vardy (34'), qui consolide sa position de meilleur buteur de la Premier league avec 15 réalisations. L'ancien joueur du Havre AC (France) en est à sa 7e passe décisive depuis le début de l'exercice.

Grâce à cette nouvelle victoire, Leicester reprend son fauteuil de leader avec 35 points, soit deux de plus que son poursuivant Arsenal.

Avec 18 buts depuis son arrivée en Angleterre, Mahrez a battu le record de buts inscrits par un Algérien en Premier league que détenait l'ancien international algérien Ali Benarbia sous les couleurs de Manchester City (11 réalisations).

Mahrez (24 ans) avait rejoint les Foxes en janvier 2014 en provenance du Havre pour un contrat de trois ans et demi avant de le prolonger jusqu'en 2019.

Lors d'un entretien accordé lundi au journal anglais The Telegragh, Mahrez a écarté l'idée de quitter les Foxes lors du prochain mercato d'hiver.

«Quitter Leicester ? Pourquoi ? Franchement, je n'y pense même pas d'autant que je me sens très à l'aise avec cette équipe. Une chose est sûre, je vais terminer la saison avec Leicester après on verra», a-t-il affirmé.

RUGBY

Algérie-Tunisie : une première historique pour le XV national



La sélection algérienne de rugby s'apprête à disputer son tout premier match amical international à domicile face à son homologue tunisienne, vendredi au stade Ahmed-Zabana d'Oran (16h00) lors d'une sortie historique du jeu à XV algérien qui retrouve la compétition après 43 ans d'absence.

Le staff technique national, composé des entraîneurs Salim et Jemaî Tebani, a fait appel à 24 joueurs professionnels issus des championnats d'Angleterre, de France, de Nouvelle-Zélande et de Roumanie ainsi qu'à deux éléments évoluant en Algérie.

Cette rencontre internationale est organisée par la Fédération algérienne de rugby (FAR), sous l'égide du ministère de la Jeunesse et des Sports, du Comité olympique et sportif algérien (COA) et de la wilaya d'Oran.

Pour sa première sortie sur le sol algérien, l'équipe nationale va disputer une rencontre historique au stade Ahmed-Zabana en présence de grandes personnalités, notamment Bernard Lapasset, le grand patron du rugby mondial (World Rugby).

Selon le manager de la sélection algérienne, Azzouz Aïb, les préparatifs vont bon train avec l'arrivée, lundi soir, de tous les joueurs professionnels qui préparent dans de bonnes conditions cette première sortie face à la Tunisie. «Ce sera une première sortie historique pour le rugby algérien qui retrouve ainsi la compétition à l'occasion de cette rencontre face aux Tunisiens à Oran, une ville connue pour son attachement au rugby depuis toujours. L'objectif majeur est de faire honneur au rugby algérien et de permettre à la jeunesse de notre pays de découvrir cette discipline», a déclaré à l'APS, Azzouz Aïb, également membre fédéral de la FAR.

Avec la naissance de cette dernière le 17 novembre 2015 à Alger sous la présidence de Sofiane Benhassen, fondateur en 2008 du club pilote du Stade oranais, il a été décidé de faire appel aux joueurs évoluant à l'étranger, notamment en France, pour monter une équipe nationale capable de représenter dignement les couleurs nationales.

«La sélection algérienne a été créée en premier lieu avec des joueurs évoluant en Europe. Il y a eu déjà par le passé un match face à la Tunisie (le 27 février 2007 à Nabeul, victoire 8-7, NDLR). Nous avons également atteint la finale de la Crescent Cup, un tournoi international disputé le mois de juin dernier en Malaisie. C'était une participation sous l'égide de la Fédération algérienne du sport pour tous, puisque la Fédération algérienne de rugby n'existait pas encore», a-t-il rappelé.

La sélection algérienne n'a jamais participé à une phase finale de Coupe du monde de rugby. Elle est considérée comme une équipe débutante, pas encore admise dans la troisième division, selon le classement actuel établi par le World Rugby, l'organisme international qui gère le rugby à XV et le rugby à sept.

L'équipe nationale a cependant participé à la Crescent cup rugby championship, un tournoi international disputé en juin 2015 en Malaisie, où elle a atteint et perdu la finale du tournoi, terminée dans une mêlée générale entre les joueurs algériens et ceux du pays organisateur.

Les Algériens avaient remporté, par ailleurs, le tournoi international du Caire (Egypte) en 2010, en battant en finale le pays hôte sur le score sans appel de 50-0.

Durant la période coloniale, le rugby avait ses adeptes, que ce soit à Guelma, à Oran, à Alger où à Annaba avec des clubs comme le RIJA, l'USMA, El-Harrach, l'ES Guelma ou encore le Stade oranais.

Plusieurs joueurs algériens ont pu accomplir de belles carrières pour s'offrir des contrats professionnels à l'étranger, plus précisément en France, mais la discipline a disparu après l'indépendance de l'Algérie et n'a pas pu se développer au-delà de la génération de 1960.

ESPAGNE

Non-lieu pour l'Argentin Messi dans l'affaire des matches de charité non déclarés

LA JUSTICE espagnole a abandonné les poursuites contre le joueur argentin du FC Barcelone Lionel Messi et sa fondation, pour une présumée fraude fiscale en relation avec l'organisation de matches de charité en Amérique du Sud, a indiqué lundi une source judiciaire. «J'ordonne un non-lieu total et provisoire dans cette affaire concernant Lionel Messi et la Fondation Leo Messi», a annoncé une juge d'instruction de Barcelone, estimant que les éléments rassemblés par l'enquête ne justifiaient pas une action plus avant. Messi était soupçonné de ne pas avoir déclaré au fisc certains revenus personnels ou de sa fondation, lors de matches de charité, dits «les amis de Messi», disputés entre 2012 et 2013 au Mexique, en Colombie, aux Etats-Unis et au Pérou.

Après avoir entendu un témoin clé, l'entrepreneur argentin qui avait organisé ces rencontres, la juge a estimé qu'il «n'existait aucun indice (de fraude fiscale, ndlr) ni document comptable prouvant son existence ou légitimant la poursuite des investigations».

Ce témoin, Guillermo Javier Marin, était l'organisateur des sept matches amicaux qui faisaient l'objet de l'enquête à travers son entreprise Imagen Deportiva.

Il a fait valoir qu'il n'avait «jamais versé d'argent» à Messi mais avait «compensé sa participation aux rencontres en offrant le séjour de celui-ci et de ses proches dans des hôtels ainsi que des billets d'avion en première classe», relève la magistrate dans son ordonnance de non-lieu. Le quadruple vainqueur du Ballon d'or, reste cependant poursuivi dans une autre affaire de présumée fraude fiscale au côté de son père, Jorge Horacio

Messi. La date du procès, en principe en 2016, n'a pas encore été fixée officiellement. Messi et son père sont soupçonnés depuis 2013 de n'avoir pas réglé 4,16 millions d'euros d'impôts pour les droits perçus pour l'utilisation de l'image du footballeur entre 2007 et 2009. Une fraude fiscale qui aurait été réalisée par le biais de sociétés fictives, au Bélize et en Uruguay.

Messi et son père ont déjà versé 5 millions pour couvrir d'éventuels arriérés.

MEILLEUR JOUEUR AFRICAIN-2015 DE LA CAF : AUCUN ALGÉRIEN PARMI LES TROIS FINALISTES

LA LISTE des trois finalistes pour le trophée du meilleur joueur africain 2015, dévoilée lundi par la Confédération africaine de football à Abuja (Nigeria) ne contient aucun joueur algérien.

Les trois finalistes sont André Ayew (Ghana / Swansea City), Pierre-Emerick Aubameyang (Gabon / Borussia Dortmund) et Yaya Touré (Côte d'Ivoire / Manchester City).

Deux internationaux algériens figuraient dans la liste des 10 ramenée à 3 : Yacine Brahimi et Sofiane Feghouli.

Pour le joueur africain de l'année - basé en Afrique - les trois finalistes sont Baghdad Bounedjah (Algérie / Etoile du Sahel), Mbwana Aly Samata (Tanzanie / TP Mazembe) et Robert Kidiaba (RD Congo / TP Mazembe).

L'international algérien de l'ES Sahel avait largement contribué au succès de son équipe en finale de la Coupe de la Confédération en inscrivant 7 buts durant le tournoi.

Les lauréats seront désignés après le vote des sélectionneurs ou des directeurs techniques des associations nationales affiliées à la CAF. Les vainqueurs seront annoncés lors du gala Glo-CAF Awards le 7 janvier 2016 à Abuja.

USM Alger : les internationaux olympiques ménagés face au Paradou AC

L'entraîneur de l'USM Alger (Ligue 1 algérienne de football) Miloud Hamdi, a décidé de ménager ses internationaux olympiques en vue du match face au Paradou AC (Ligue 2) jeudi au stade Omar-Hamadi (17h00) dans le cadre des 32es de finale de la Coupe d'Algérie, a appris l'APS mardi auprès du staff technique.

En effet, les Ferhat, Benkhemassa, Darfalou et Abdellaoui, viennent de prendre part à la Coupe d'Afrique des nations CAN-2015 des moins de 23 ans (U-23) disputée au Sénégal, où ils ont atteint la finale face au Nigeria (défaite 2-1).

Ce quatuor, qui a bénéficié de trois jours de repos après le retour de la sélection olympique dimanche matin au pays, reprendra l'entraînement mercredi avec le groupe.

Outre ces quatre joueurs, l'USMA devra se passer face au PAC des services du milieu du terrain Hamza Koudri et du défenseur Mokhtar Benmoussa, suspendus.

L'USMA, finaliste malheureux de la Ligue des champions d'Afrique, caracole en tête du championnat avec 32 points, soit neuf de plus que son poursuivant direct le CR Belouizdad, au terme de la 14e journée.

Le club de Soustara compte un match en moins à disputer le mardi 22 décembre face au voisin du MC Alger au stade du 5-juillet (18h00).

Tennis

Serena Williams, personnalité sportive de l'année aux Etats-Unis

La reine du tennis féminin, Serena Williams, a été élue personnalité sportive de l'année 2015 au Etats-Unis par le magazine «Sports Illustrated», a annoncé lundi l'hebdomadaire sportif américain.

«Serena se présente non seulement comme la meilleure joueuse de sa génération, mais aussi de l'histoire, et après les résultats qu'elle a enchaînés en 2015, elle est aujourd'hui l'une des athlètes les plus dominatrices en activité. (...) Elle mérite cette récompense pour ce qu'elle a accompli sur les courts et en dehors», a expliqué Paul Fichtenbaum, le rédacteur en chef du groupe Sports Illustrated.

Williams, âgée de 34 ans, a remporté en 2015 trois des quatre tournois du Grand Chelem, échouant dans sa quête du premier Grand Chelem du tennis féminin depuis 1988 en s'inclinant en demi-finale de l'US Open.

MAIS QUI A DONC GLISSÉ UN BILLET DE 5 EUROS AVEC SON BULLETIN DE VOTE ?



LES ASSESSEURS qui dépouillaient les bulletins de vote à la mairie d'Armissan, dans l'Aude ce dimanche soir, ont fait une découverte étonnante, note L'Indépendant, qui rapporte l'information. Tandis qu'ils s'affairaient à leur tâche, l'un d'entre eux a découvert, dans une enveloppe de vote… un billet de cinq euros !
Le billet était glissé avec le bulletin. Si le bulletin a dû être considéré comme nul, une question subsiste : était-ce un acte délibéré ? Ou une mauvaise manipulation, qui a provoqué l'arrivée d'un billet dans l'enveloppe ? Impossible de le savoir, note le quotidien régional.

Et surtout, que faire de cet argent ? La mairie d'Armissan, petite commune du Grand Narbonne de 1.500 habitants, a décidé de les verser dans la caisse du CCAS, le centre communal d'action sociale. L'histoire ne dit pas, non plus, pour qui cette personne distraite avait voté…

BLESSÉS EN AFGHANISTAN, LE SOLDAT ET SON CHIEN HOSPITALISÉS ENSEMBLE



EMOUVANT. Partenaires depuis deux ans, le soldat Andrew Brown et son chien Rocky, ont quitté leur base de Fort Hood au Texas pour l'Afghanistan. C'était en octobre dernier. Deux mois plus tard, le duo a été blessé au cours d'une mission sur le terrain. Le militaire et son compagnon ont tous les deux été touchés par les fragments d'un engin explosif.

Secourus sur les lieux de l'attaque, Andrew Brown et Rocky ont été transférés - ensemble - à Kandahar où ils ont reçu - en même temps - la médaille « Purple Heart » (pour « cœur violet »), une prestigieuse distinction généralement accordée par l'armée américaine aux personnes blessées ou tuées en service.
Interrogé par la chaîne de télévision ABC News, le soldat, par ailleurs marié et père de deux enfants, a attribué tout le mérite de leur travail à Rocky. « Il fait tout. Je connais son fonctionnement. Je l'emmène dans un secteur et il s'adapte », a confié l'homme, qui espère retrouver bientôt son chien, toujours hospitalisé et devant subir de nouvelles interventions chirurgicales - tout comme lui -, et le terrain. Les photos de ces inséparables font désormais le tour du monde…

Le saviez-vous

VICTOR LUSTIG, L'HOMME QUI A VENDU LA TOUR EIFFEL !



Victor Lustig est l'un des escrocs les plus connus de l'histoire pour ses escroqueries exercées dans plusieurs pays, en effet, il a arnaqué des centaines de personnes à leur tête Al Capone avec ses idées de génie à son époque.
Cet homme est surtout connu pour avoir vendu la dame de fer, oui, la tour Eiffel. En effet, en 1920, Victor Lustig a convaincu les cinq plus grandes entreprises de récupération de ferraille en France de vendre le métal de la tour Eiffel en tant que ferraille en se présentant comme un fonctionnaire d'état puis comme directeur général, représentant du ministère des PTT (Postes, télégraphes et téléphones).
Un des concessionnaires du nom d'André Poisson a mordu à l'hameçon, et a donné une somme importante d'argent à Victor Lustig sous forme de pot de vin pour qu'il obtienne ce marché. Une fois l'affaire conclue Lustig s'enfuit à Vienne.
Un mois plus tard l'escroc revient pour refaire exactement le même scénario à un autre homme d'affaire qui était plus futé que son précédent en dénonçant la ruse de Lustig.

Un pélican échappé d'un zoo finit sa cavale de 600 km en Normandie



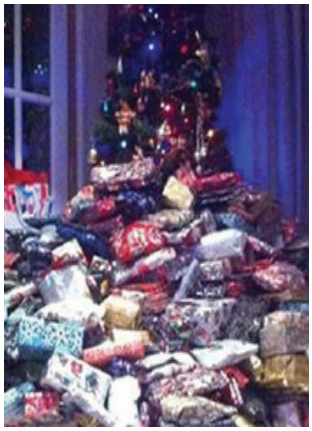
SEIZE MOIS : c'est la durée de la disparition de ce pélican blanc, qui a parcouru six cents kilomètres avant de s'échouer en Normandie. Il était tout de même parti de la Drôme, où le zoo d'Upie l'hébergeait…
L'oiseau, d'après l'hebdomadaire Le Réveil de Neufchâtel qui a raconté la cavale de l'animal, est en bonne santé. Selon le site Normandie-actu, aussi, « il a bien récupéré, il est gras comme un cochon. Il doit faire 10-11 kg actuellement, contre 7 kg quand nous l'avons capturé. On lui donne 1,5 kg de poissons par jour », a expliqué Alain Beaufils, responsable du centre de sauvegarde à l'association normande Chene, qui est parvenue à capturer le pélican voici quelques semaines.
Comment les bienfaiteurs de l'animal ont-ils su qu'il venait de cette commune proche de Valence, dans la Drôme ? « Il est équipé d'une puce électronique », a indiqué Alain Beaufils.
Le Jardin des oiseaux d'Upie, qui n'a pas caché son enthousiasme à retrouver son volatile perdu, attend à présent d'obtenir une caisse adaptée et les autorisations nécessaires pour faire le voyage retour. « J'ai prévu de remercier l'association avec un beau cadeau », pour la pension, a-t-on promis au zoo.

CE SAC EST CONÇU POUR MASQUER L'ODEUR DU CANNABIS



UNE MARQUE vient de lancer une collection de sacs plus originaux les uns que les autres. Ils ont été créés afin de pouvoir camoufler l'odeur du cannabis.
Tous les femmes l'affirmeront, un sac ne doit pas seulement être joli, il faut aussi qu'il soit pratique. La marque Annabis l'a bien compris et a décidé de pousser le concept encore plus loin. Les designers viennent de créer des sacs spécialement destinés aux femmes qui veulent transporter du cannabis. Fabriqués en cuir, ils sont dotés d'une doublure qui camoufle les odeurs.
C'est à Jeanine Moss et Ann Shuch que l'on doit cette idée. "Encore récemment, les femmes n'étaient pas considérées comme faisant partie des consommateurs par l'industrie du cannabis. On les représentait légèrement vêtues avec des feuilles de cannabis", expliquent les entrepreneuses à Mashable. "Nous pensons que les femmes vont jouer un rôle très important dans la légalisation et l'utilisation thérapeutique du cannabis. Leurs désirs et leurs besoins ne doivent pas être négligés".
Les pièces de la collection coûtent entre 120 et 295 dollars (entre 109 et 268 euros). Dans les pays où il n'est pas légal de consommer du cannabis, les sacs peuvent être utilisés pour masquer d'autres odeurs entêtantes, comme celle de la cigarette par exemple.

ELLE REÇOIT DES MESSAGES DE HAINE À CAUSE DE SON SAPIN DE NOËL



EMMA TAPPING, une maman de 35 ans qui vit au Royaume-Uni, ne s'attendait pas à recevoir autant de réactions négatives en publiant il y a une semaine une photo de son sapin de Noël, légèrement éclipsé par une quantité impressionnante de cadeaux destinés à ses trois enfants. Comme l'indique le site de Buzzfeed, la photo d'Emma a commencé à circuler sur Facebook et à susciter la colère de certains internautes, "dégoûtés" par cet "étalage matérialiste".
Traitée de tous les noms, Emma a tenté de se défendre en expliquant qu'elle travaillait dur et qu'elle économisait tout au long de l'année pour pouvoir gâter ses enfants à Noël. Elle a précisé que les cadeaux étaient aussi pour elle, son compagnon et sa belle-mère. "Je pense que la manière dont je dépense mon argent pour mes enfants est un choix qui n'appartient qu'à moi", déclare Emma à Buzzfeed.

Smartphones : les ventes mondiales en hausse de 7,4% au T3 2015

323 millions de terminaux mobiles se sont vendus dans le monde au cours du troisième trimestre 2015, selon la dernière étude Gfk. Moteurs de cette croissance, les pays émergents d'Asie-Pacifique ont vu leurs ventes de smartphones augmenter de 25% sur cette période.

Sur le marché des smartphones, tous les voyants sont au vert. Selon la dernière étude de l'instut Gfk, plus de 323 millions de smartphones ont été écoulés au cours du troisième trimestre 2015, soit une progression de 7,4% par rapport à la même période l'année dernière. Dans le détail, il apparait clairement que les régions du globe Moyen-Orient et Asie-Pacifique sont les principaux leviers de croissance du secteur. En effet, L'Asie émergente a vu ses ventes de terminaux progresser de 24% et plus particulièrement l'Inde (+40%) où le succès de l'entrée de gamme est indéniable, représentant désormais près de la moitié du marché. Le moyen-Orient et l'Afrique ont vu leurs ventes augmenter de 16%, tirées par l'Egypte (+39%)



L'Europe proche de la stagnation

L'Europe de l'Ouest a connu une croissance des ventes de smartphones en volume de 3% au cours du troisième trimestre 2015. "Cela s'explique par un ralentissement des actes d'achat en France. Le marché est en croissance de +5% mais les quantités vendues l'année dernière à la même période progres-saient de 16%. Le Royaume-Uni, un marché également très important, a connu une très légère baisse des actes d'achat de -1%" souligne François Klipfel, directeur général adjoint chez GfK France. Toutefois, GfK prévoit une demande de smartphones en Europe centrale en hausse de 4% d'ici la fin de l'année 2015 et de 9% pour l'année prochaine.

28 milliards de dollars de ventes en Chine

Le marché chinois est marqué par une augmentation des ventes en valeur. En effet, les positionnements haut de gamme et milieu de gamme soutiennent la croissance de ce marché. Ainsi, au troisième trimestre 2015, près de 100 millions de smartphones ont été vendus (soit presque un tiers des ventes totales de smartphones dans le monde), soit une hausse de 6%. Les terminaux haut de gamme vendus plus de 500 dollars, et milieu de gamme (entre 250 et 500 dollars) représentaient respectivement jusqu'à 65% et 25% des ventes. Ces augmentations sont d'autant plus impressionnantes que l'entrée de gamme (inférieur à 250 dollars) recule de 9% sur la même période.

Cette recherche de montée de gamme provoque une hausse du prix moyen de 23% sur le marché, soit 288 dollars. Dans ce contexte, les phablettes, ces smartphones dotés d'un large écran supérieur à 5 pouces, continuent de séduire les consommateurs puisqu'ils représentent 2 terminaux vendus sur 3. Cependant, pour l'année 2015, GfK prévoit un recul des ventes en volume de 4% en Chine avant de revenir à une croissance modérée de 3% en 2016.

Amérique latine et Corée du Sud, en difficultés

Deux des principaux marchés de smartphones en Amérique latine, le Brésil et l'Argentine, enregistrent des chutes respectives de ventes de ces terminaux de 15% et 16%, pour une légère baisse dans l'ensemble de la région de 5% en raison notamment "de situation économique difficile dans les deux pays". Enfin, la Corée du Sud voit aussi se réduire le nombre de smartphones écoulés, de 3% au troisième trimestre 2015, soit le setpième trimestre consécutif inscrit sur cette tendance à la baisse.

ITUNES MATCH ET APPLE MUSIC PASSENT À 100 000 TITRES MAXIMUM



iTunes Match et Apple Music vont finalement passer d'un maximum de 25 000 à 100 000 titres.

Apple avait profité en juin dernier de la présentation d'iOS 9 pour annoncer son intention de rehausser la taille maximale d'une bibliothèque iTunes synchronisée avec iCloud. Mais lors du lancement de la nouvelle version de la plateforme mobile, les abonnés à iTunes Match ou à Apple Music demeuraient limités à 25 000 titres.

L'éditeur a finalement « commencé le déploiement de la prise en charge de bibliothèques de 100 000 titres » au mois de décembre. C'est ce qu'Eddy Cue, vice président des logiciels et services en ligne d'Apple, a confirmé au site internet MacRumors, après que des internautes aient remarqué que la limite n'était plus de 25 000 titres.

Pour rappel, iTunes Match et la fonction équivalente d'Apple Music permettent d'accéder à une bibliothèque iTunes depuis plusieurs appareils, via internet. Le service établit une correspondance entre les titres de l'utilisateur et ceux du catalogue d'Apple, et à défaut stocke les fichiers de l'utilisateur sur les serveurs. Si les abonnés disposent encore d'une quantité supérieure de morceaux, le surplus reste accessible depuis l'ordinateur sur lequel il est stocké, mais pas sur d'autres appareils via internet.

Les services d'Apple étaient jusqu'à présent deux fois moins généreux que Google Play Musique, dont la limite est à ce jour de 50 000 titres, il l'est dorénavant deux fois plus.

Shiftwear, des chaussures connectées qui changent de design selon l'humeur

CHANGER la couleur de ses chaussures grâce à des écrans flexibles et une application mobile : c'est ce que proposent les Shiftwear, de futures chaussures connectées.

La couleur de vos chaussures ne correspond pas à votre humeur ? Qu'importe, il est a présent possible de les personnaliser rapidement et facilement grâce aux baskets connectées Shiftwear. Celles-ci ont des écrans souples directement fixés sur tout leur pourtour ; il est ainsi possible d'y afficher des photos, des vidéos ou encore des animations.



Pour l'instant le fonctionnement reste assez mystérieux mais, selon l'entreprise à l'origine du projet, toute la partie électronique serait flexible. De son côté, l'alimentation serait assurée par un système intégralement étanche – afin d'éviter tout problème électrique – et qui se recharge en marchant.

Apple planche sur un magasin 100% énergies renouvelables à Singapour

ALORS que la COP21 se tient actuellement à Paris, le géant américain Apple a imaginé un nouvel Apple Store fonctionnant entièrement à l'énergie renouvelable. La date d'ouverture officielle n'est pas encore connue.

Apple veut-elle devenir une société éco-responsable ? Alors que la firme de Cupertino s'était engagée, en juin 2015, à réduire l'émission de gaz à effet de serre de ses usines et à investir dans des activités à faible emprunte-carbone, elle va également inaugurer un nouvel Apple Store 100% énergie propre à Singapour. La société à la pomme, dont c'est la première implantation dans la cité-Etat asiatique, se fournira en énergie grâce à l'implantation de panneaux solaires, avec un objectif de générer 50 mégawatts. Apple, qui ne devrait n'en utiliser qu'un tiers, redistribuera le surplus aux foyers avoisinants. "Agir sur le changement climatique est une priorité pour Apple, a précisé Lisa Jackson, vice-président d'Apple en charge de la politique environnementale et sociale dans une interview au quotidien singapourien The Straits Times, et datée du 16 novembre 2015. "Aujourd'hui, 100 % de nos activités aux Etats-Unis et en Chine sont alimentés par les énergies renouvelables. Dans le monde entier, le chiffre s'élève à plus de 87%", poursuit-elle.



Un partenariat avec Sunseap

Le manque d'espace à Singapour pousse peu à peu les entreprises et les particuliers à se tourner vers les énergies solaires. Pour ce point de vente, qui pourrait être implanté au centre commercial de Knightsbridge Orchard Road, Apple a signé un partenariat avec Sunseap, acteur majeur du secteur des énergies renouvelables et qui a déjà équipé la ville de 800 panneaux solaires. La date de l'ouverture du nouvel Apple Store n'a pas été communiquée mais des annonces pour des postes à pourvoir sont visibles sur le site local d'Apple.

POURQUOI VOIT-ON TOUJOURS LA MÊME FACE DE LA LUNE ?



Si nous voyons toujours la même face de la Lune, c'est que notre satellite naturel met le même temps à faire un tour sur lui-même qu'à faire le tour de la Terre.

La face cachée de la Lune

La Lune, satellite naturel de la Terre, présente une particularité qui depuis toujours éveille les curiosités. De nuit en nuit, quelle que soit la saison ou l'hémisphère duquel on l'observe, la Lune nous montre toujours la même face. Un phénomène énigmatique ? Pas vraiment puisque celui-ci tient simplement au fait que sa période de rotation est égale à sa période de révolution, soit un peu plus de 27 jours. En d'autres termes, la Lune tourne sur elle-même et, exactement dans le même temps, autour de la Terre.
Les premiers Hommes qui ont pu observer directement la face cachée de la Lune sont les membres de l'équipage d'Apollo 8 ayant fait le tour de la Lune en 1968.

Périodes de rotation et de révolution

Ce qui pourrait ressembler à une coïncidence a en réalité une explication physique. Ce synchronisme entre périodes de rotation et de révolution est le résultat des forces de marée qui s'exercent au sein du couple Terre-Lune. Il y a des millions d'années, la Lune tournait plus rapidement autour d'elle-même qu'elle ne tournait autour de la Terre. Peu à peu, les forces de marée ont freiné son mouvement de rotation jusqu'à ce que celui-ci atteigne un point d'équilibre et présente la même période que son mouvement de révolution.

L'astronaute européen Tim Peake en route pour l'ISS

Trois mois après le retour sur Terre de l'astronaute danois Andreas Mogensen, Tim Peake, astronaute britannique de l'Agence spatiale européenne, s'apprête à rejoindre dans quelques heures la Station spatiale internationale. Si le séjour de l'astronaute danois avait été de courte durée, seulement 7 jours à bord du complexe orbital, celui de Tim Peake durera six mois. Ce sera la huitième mission de longue durée d'un astronaute de l'Esa.



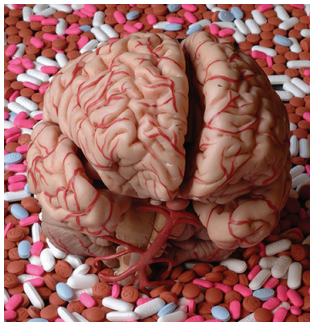
La rotation des équipages à bord de la Station spatiale internationale se poursuit. Après le retour sur Terre d'Oleg Kononenko, Kjell Norwood Lindgren et Kimiya Yui, un nouvel équipage de trois personnes s'apprête à rejoindre le complexe orbital, dont le Britannique Tim Peake de l'Agence spatiale européenne. Cet ancien pilote d'hélicoptère de l'armée s'envolera à bord d'une capsule Soyouz en compagnie du cosmonaute russe Youri Malentchenko, dont ce sera le sixième vol et l'Américain Tim Kopra (Nasa) qui volera pour la deuxième fois. Le lancement du Soyouz est prévu dans la matinée de ce 15 décembre, à 11 h 03 (heure TU, donc 12 h 03 en France métropolitaine).
Grand passionné de physique quantique et de cosmologie, Tim Peake a nommé sa mission Principia du nom du principal ouvrage d'Isaac Newton, Principes mathématiques de la philosophie naturelle. Principia est aussi la huitième mission de longue durée d'un astronaute de l'Agence spatiale européenne.

Peake courra le marathon de Londres en apesanteur

Sans surprise, la science est une partie importante de la mission. Dans son programme, l'astronaute réalisera plus de trente expériences scientifiques pour le compte de l'Esa dans des domaines très variés, qu'il réalisera essentiellement à l'intérieur du laboratoire scientifique Columbus. Il prendra part également à une douzaine d'activités de recherche pour les autres partenaires de la Station. On notera également que Tim Peak emportera dans ses bagages deux ordinateurs miniatures Raspberry Pi munis chacun d'une carte Astro Pi, bardée de capteurs. Au sol, dans le cadre d'un concours organisé par l'Agence spatiale britannique, des écoliers pourront développer des applications. Les gagnants les verront installées et utilisées en orbite par Peake lui-même. Les données acquises par les Astro Pi seront ensuite distribuées aux équipes gagnantes.
Également passionné de course à pied, Tim Peake va courir un marathon dans l'espace. En effet, le 24 avril 2016, il prendra part à la version numérique du marathon de Londres (Digital Virgin Money London Marathon), qui permet d'y participer à distance grâce à des avatars en réalité augmentée. L'astronaute couvrira les 42 kilomètres sur le tapis de course de l'ISS. Il sera le premier homme à réaliser cet exploit mais pas le premier humain car en avril 2007, l'Américaine Sunita Williams a participé de cette manière au marathon de Boston. Il y a donc un record à battre : 4 heures 23 minutes 46 secondes.
Tim Peake fait partie de la dernière promotion de l'Esa (2009) qui compte six astronautes. Il est le cinquième d'entre eux à voler dans l'espace. L'Italien Luca Parmitano fut le premier à partir dans le cadre de la mission Volare, de fin mai à novembre 2013, suivi de l'Allemand Alexander Gerst, lors de la mission Blue Dot de mai à novembre 2014. L'Italienne Samantha Cristoforetti a réalisé la mission Futura de novembre 2014 à juin 2015 et Andreas Mogensen, dernier astronaute européen à rejoindre le complexe orbital, a réalisé sa mission du 2 au 11 septembre 2015.
Quant à Thomas Pesquet, qui, après le départ de Tim Peake, sera le seul astronaute de cette promotion à n'avoir pas encore volé, il partira en décembre 2016 vers l'ISS pour y séjourner au moins six mois (ce sera la mission Proxima). Huit ans après Léopold Eyharts, Thomas Pesquet sera le dixième astronaute français à voler dans l'espace. Par ailleurs, en mai 2017, l'astronaute de l'Esa Paolo Nespoli réalisera un troisième séjour à bord de la Station, d'une durée de cinq mois, dans le cadre d'un accord entre la Nasa et l'Agence spatiale italienne.

Certaines benzodiazépines augmenteraient les risques de démence

LES PERSONNES ÂGÉES qui prennent des benzodiazépines à demi-vie longue voient leur risque de démence augmenter de 60 %. Ces médicaments sont souvent prescrits pour lutter contre les troubles du sommeil.
Les benzodiazépines et les psychotropes sont les médicaments les plus consommés en France. On estime que 30 % des personnes âgées de 65 ans et plus en consomment. Ils sont prescrits pour un large spectre de pathologies allant des troubles du sommeil aux symptômes dépressifs en passant par l'anxiété. Depuis qu'ils sont largement utilisés, les chercheurs se penchent sur leurs éventuels effets secondaires dans la mesure où ils interagissent avec des neurotransmetteurs du cerveau. Si de précédentes études avaient déjà suggéré une augmentation du risque de démence consécutive à la prise de psychotropes, beaucoup de questions restaient en suspens. L'une d'entre elles concernait la différence d'effets potentiels des benzodiazépines à demi-vie courte (qui disparaissent de l'organisme en moins de 20 heures) versus celles à demi-vie longue.
Pour essayer d'en savoir plus, les chercheurs de l'Inserm se sont basés sur les données issues de l'étude dites des 3 Cités



(Bordeaux, Dijon, Montpellier), soit 8.240 personnes âgées de plus de 65 ans et suivies depuis plus de 8 ans. Dans cette étude sur l'effet des benzodiazépine, 830 nouveaux cas de démence ont été diagnostiqués lors du suivi. Une procédure de dépistage et le diagnostic de chaque cas de démence ont été mis en place par un comité d'experts. Par ailleurs, l'enregistrement systématique de tous les médicaments consommés par les participants, à domicile, en confrontant avec les ordonnances a été possible.
« Il y a clairement une différence de signal entre benzodiazépines à durée de vie longue et celles à durée courte. Or les premières ont déjà été identifiées comme dangereuses chez les personnes âgées, notamment en raison du risque de chutes, et nous avons été étonnés de voir qu'elles étaient encore fréquemment consommées », déclare Christophe Tzourio, neurologue, directeur du centre de recherche Inserm U897 et professeur d'épidémiologie à l'université de Bordeaux.

Des alternatives à trouver contre les troubles du sommeil

Les personnes âgées consommant des benzodiazépines de demi-vie longue ont un risque augmenté de 60 % de développer une démence (majoritairement du type de la maladie d'Alzheimer), et ce sans que cela ne soit explicable par d'autres facteurs.
Les auteurs ont fait des analyses statistiques en profondeur permettant d'écarter certains biais et notamment le fait que la prise de benzodiazépines ait été la conséquence de symptômes initiaux de démence. Il s'agit néanmoins d'une étude observationnelle ne permettant pas d'analyser les mécanismes de cette association. Ceux-ci devraient faire l'objet d'études physiopathologiques, d'imagerie, sur des modèles animaux, etc.
Malgré l'absence de certitude sur le mécanisme « le doute est suffisant pour encourager médecins et patients à trouver des formes alternatives pour les troubles du sommeil des personnes âgées qui sont le motif principal de prescription de ces médicaments : conseils hygiéno-diététiques, produits non médicamenteux, et au maximum les médicaments les moins dangereux comme les benzodiazépines à demi-vie courte. »
« Nos résultats suggèrent au minimum une vigilance renforcée de tous, en particulier des médecins et des autorités de santé, pour éviter cette consommation de benzodiazépines à demi-vie longue chez les personnes âgées. » déclare Christophe Tzourio. « Le signal sur l'ensemble des psychotropes, comprenant les antidépresseurs, est à confirmer par d'autres études mais il amène lui aussi à une inquiétude sur l'ensemble de ces produits et pas uniquement les benzodiazépines. »

COP21 : l'Accord de Paris qui en est issu est déjà impossible à tenir et sans moyens d'action

Ca y est ! Le 21e sommet tant attendu sur le climat est terminé et l'Accord De Paris a été adopté par consensus par l'ensemble des parties. Comme la majorité des Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques, le ton est à l'auto-satisfaction générale, alors que les plans d'action pour endiguer une augmentation dangereuse de la température planétaire restent évasifs et non contraignants, marquant une nouvelle fois l'échec de nos gouvernants, en décalage face à l'enjeu.



La prise de conscience était là, le constat scientifique unanimement reconnu : l'atmosphère de notre planète se réchauffe à cause des émissions de gaz à effet de serre produits par les activités humaines. Ce premier jalon, indispensable pour entamer de actions de réduction et d'adaptation n'est malheureusement pas suivi de l'accord ambitieux tant attendu qui devait préserver notre climat. Pourtant, les déclarations officielles sont élogieuses : "L'Accord de Paris est un triomphe monumental pour les gens et notre planète", a déclaré le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, "Il ouvre la voie à des progrès pour éliminer la pauvreté, renforcer la paix et assurer une vie de dignité et d'opportunités pour tous".

Utilisant un marteau vert pour marquer l'adoption de l'accord, le Ministre français des affaires étrangères et président de la COP21, Laurent Fabius, a annoncé ce moment historique qui a été accueilli par un tonnerre d'applaudissements dans la salle. De nombreux délégués se sont embrassés, tandis que d'autres avaient les larmes aux yeux... Touchant mais très exagéré. Laurent Fabius, a déclaré : "Le projet d'accord est différencié, juste, durable, dynamique, équilibré et juridiquement contraignant", outre le fait que cette affirmation est très discutable, le courage politique est encore le grand absent de cette conférence puisque les résultat repose une nouvelle fois sur le bon vouloir des gouvernants.

Après 12 jours de négociations, un accord de 32 pages, composé d'un préambule et de 29 articles scelle le destin de l'humanité : "historique" pour les parties prenantes, le gouvernement français et les grands médias, décevant pour la société civile, probablement inefficace et bien trop tardif sur le plan scientifique.

Limiter l'augmentation de température à 1,5°C : un voeu pieux

De nombreuses études suggèrent qu'une augmentation de température de 3 °C est maintenant possible et même probable, sans efforts drastiques au niveau des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, l'organisation des Nations Unies en charge du changement climatique (la CCNUCC) avait fait une évaluation des plans d'actions des différents pays le 1er novembre 2015. Cette étude montrait que malgré le mouvement sans précédent de mobilisation engagé par les Etats, le réchauffement de la planète devait encore se situer entre 2,7 et 3 degrés, soit au dessus du seuil fixé par les scientifiques[1].

Le nouvel accord qui a été adopté confirme l'objectif de maintenir le seuil d'augmentation de la température au dessous de 2°C et espère même tendre vers 1,5°C avant 2100, ceci afin de permettre la sauvegarde des Etats insulaires, les plus menacés par la montée des eaux. Il fixe un objectif à long terme : "les émissions devront atteindre un pic aussi vite que possible, et les Pays viseront la neutralité "des émissions dans la 2ème partie du siècle", sans que les émissions liées au transport aérien et maritime soient prises en compte.

Pour parvenir à maintenir l'augmentation de la température à 2°C, l'accord table sur des émissions de gaz à effet de serre qui ne devront pas dépasser 55 Gt d'équivalent CO2 en 2030. Pourtant, selon les scénarios du GIEC, il ne faudrait pas aller au-delà de 35 Gt de CO2 eq en 2030 alors que nous en sommes à près de 40 Gt en 2014...

Si l'objectif est ambitieux, il reste irréalisable d'autant plus que les moyens pour y parvenir restent évasifs, et insuffisants. L'augmentation moyenne de la température mondiale est déjà de 1°C depuis 1850, ce qui signifie que nos sociétés devraient contenir le réchauffement à venir à 1°C voire 0,5°C dans l'option la plus optimiste... Or, les projections sur cette question indiquaient déjà en 2011 que le seuil de 2°C était hors de portée.

En effet, les émissions de gaz à effet de serre continuent de progresser, bien que plus lentement ces dernières années : + 0,6% de 2014 à 2013 selon le dernier bilan du Global Carbon Project.

Au final, l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre est maintenant un véritable défi : le niveau doit être réduit de 40 à 95 % d'ici à 2050, c'est à dire dans seulement 35 ans, alors que l'accord doit entrer en vigueur en 2020. Une réduction de 40% (ce qui est déjà considérable) équivaut à revenir à nos émissions de gaz à effet de serre des années 1980, alors que la population mondiale comptait 3 milliards de personnes de moins qu'actuellement. Un pari difficile à tenir alors que la consommation de masse touche toujours plus de personnes, chaque année.

Le suivi des objectifs par pays

Le 12 décembre 2015, 186 pays ont déposé leurs plans d'action. Chacun de ses plans détaillent la façon dont les pays projettent de faire baisser leurs émissions de gaz à effet de serre, il s'agit des contributions nationales (INDC). La première évaluation officielle de ces contributions sera faite en 2023. A partir de cette date, des rendez-vous seront pris tous les 5 ans pour la publication de nouvelles contributions (INDC) qui devraient être toujours plus ambitieuses et sans retour en arrière possible.

Malheureusement, ces engagements ne sont pas contraignants et il n'est prévu aucune sanction pour les Etats qui ne souhaiteraient pas s'impliquer, qui ne les mèneraient pas à bien ou qui refuseraient de revoir à la hausse leur ambition. Ainsi, la hausse attendue de 2,7 à 3°C attendue avec les plans d'actions actuels pourrait être dépassée si d'importants pollueurs ne concrétisent pas leurs promesses.

Citons les engagements pris par les 5 plus grands pollueurs de la planète :

CHINE

Le premier émetteur mondial de gaz à effet de serre (plus de 20% des émissions mondiales[3]) s'est engagé, pour la première fois, à les plafonner au plus tard en 2030. A la fois premier consommateur mondial de charbon, énergie la plus polluante, et premier investisseur dans les énergies renouvelables, la Chine souhaite réduire de 60 à 65% son "intensité carbone" (émissions de CO2 rapportées à la croissance) en 2030 par rapport à 2005.

ETATS-UNIS

Le deuxième pollueur mondial (17,89 % des émissions) veut réduire de 26 à 28% ses émissions d'ici à 2025 par rapport à 2005. Un objectif en-deçà de celui des Européens, mais au-delà des précédentes contributions américaines.

UNION EUROPÉENNE

Début mars, l'UE (11 % des émissions, 3e rang) a été la première à transmettre son plan : réduire d'au moins 40% d'ici à 2030 ses émissions par rapport à 1990.

INDE

L'Inde (8,35 % des émissions) a promis de réduire son "intensité carbone" de 35% d'ici 2030 par rapport au niveau de 2005, mais sans fixer d'objectif de réduction globale des émissions. Elle compte sur les énergies renouvelables (40% de son électricité d'ici 2030), tout en reconnaissant sa dépendance au charbon (doublement de production prévu d'ici 2020).

RUSSIE

Le 5e émetteur (5,13 % des émissions) assure viser moins 25 à 30% entre 1990 et 2030. Mais si l'on retire l'effet positif généré par ses vastes forêts, ce n'est plus qu'une réduction des émissions de GES industriels de 6 à 11%, indique le Climate Action Tracker, un outil de suivi des efforts de réduction des émissions.

Si l'accord ne rentrera en vigueur qu'en 2020, un premier rendez-vous a été fixé en 2018 aux 186 pays signataires pour faire le point sur l'état d'avancement des objectifs. Cela permettra d'évaluer au regard de l'évolution de la situation, l'opportunité de revoir à la hausse leurs engagements.

La déception de la société civile

La plupart des associations environnementales sont déçues : "Dans des moments difficiles, on attend d'une conférence internationale qu'elle prenne des décisions courageuses et visionnaires.

●●●

Le Forfait + à 200 DA L'ANNONCE

*UNE PETITE ANNONCE DE 4 LIGNES DONT CHACUNE COMPRENDRAIT - 26 SIGNES (ESPACE COMPRIS)

Offre d'emploi

Atelier de confection située à Bab Ezzouar cherche des couturières et des surjeteuses qualifiées
Tél : (0553).66.48.04

EMPLOI DEMANDES

Jeune homme licencié en science politique cherche emploi, sérieux et dynamique, ayant expérience. Tél. : (0560) 31.47.11.

J.F., 24 ans, licence en droit, sérieuse et dynamique cherche emploi dans le domaine ou autres. Tél. 0561.92.15.91.

J. H., architecte avec expérience maîtrise logiciel de dessin 2D 3D cherche emploi en sous-traitance avec Bet, ou en suivi de chantier.
Tél. : (0773) 51.40.25
Email : aminsami82@yahoo.fr

Topographe retraité, ayant expérience de 36 ans VRD routes ou suivi de chantier cherche emploi dans ce domaine.
Tel : 0540.55.06.19

Homme ayant longue expérience dans le domaine bâtiment suivi de chantier ou chef de chantier cherche emploi dans ce domaine
Tel : 0551.40.95.83

J. F., licenciée en sciences juridiques et administratives, ayant le certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA), 5 ans d'expérience dans le domaine administratif. Cherche travail dans le domaine ou autre.
Tél., (0664) 52.12.40.

Homme cherche emploi comme gardien ou autre équivalent. Libre de suite
Tél : 0551.40.95.83

J. H., ingénieur d'état en planification et statistique, expérience dans la planification et le suivi des projets, attestation de maîtrise Ms Project, , SPSS et XL stat, dégagé vis-à-vis du service nationale.
Tél. : (0553) 63.53.37

J.H., 35 ans, superviseur HSE, cherche emploi dans une société nationale, privée ou étrangère.
Tél. : (0558) 39.96.59

Architecte, 5 ans d'expérience, maîtrise outil informatique, cherche emploi, étudie toute propositions.
Tél : (0550).50.95.89

Licencie en science commercial.OPT :Marketing+EN cours MBA Marketing management spé. PGSA
OPT : Marketing Management avec 02 ans d'exp.
Cherche emploi TEL :06 66 56 86 77

M. A/Ingénieur d'Etat en génie des procédés «Chimie industrielles» Expérience professionnelle : télé-conseiller (02 mois)Expérience : Chef de projet (département d'étude) pour les grands travaux hydrauliques (06 mois). Formation : diplôme en «Traitement des eaux potables ».
Tél. : (0796) 80.28.05 (0552) 39.30.02

J. H., 35 ans, licence en finance + tech en informatique, exp 2 ans, assistant administratif principal au ministère + 03 ans chargé de recouvrement. Tél. (0664) 25.96.12

Dame cherche emploi comme garde-malade, Alger
Tél : (0560).30.08.96

J. H., cherche emploi comme réceptionniste ou gérant de restaurant.
Tél. : (0795) 97.58.41.

J. F., 33 ans CMTC, 11 ans exp. Cherche emploi comme chef service finance et comptabilité maîtrise l'outil informatique, PC compt., PC paie, Intelix et Outlook.
Tél. (0554) 88.00.95.

H âgé de 43 ans, marié avec 02 enfants, sérieux, cherche emploi comme chauffeur dans une entreprise nationale ou multinationale, expérimenté et bonne présentation.
Contacter : (0560).72.67.07

H. 50 ans, BEB, cherche emploi comme gérant de commerce ou équivalant
Tél : (0541).89.99.37

JF ing d'etat en Informatique avre experiences cherche emploi dans le domaine ou autre
Tél : 0794 36 64 09

Homme retraité, sérieux, ponctuel, dynamique, cherche emploi chauffeur poids léger «B», agent de bureau, agent de sécurité, réceptionniste, gardien, ou autre domaine libre de suite.
Tél. : (0790) 62.40.19

Société SHRL ALDZ ALGERIE

Cherche comptable (femme), moins 40 ans, un déclarant de douane (homme) expérience plus de 03 ans.

Tél. (0553) 58.89.97

VEND

Appartement F4 5éme étage W. Alger, Dely Brahim (Ain Allah) prés de la Mairie, lotissement calme, avec acte 102 m2

Tél : (0556).53.17.97

Location

Location d'un bloc de bureaux +1000m2, plus parking de 800m2. Situé sur l'autoroute Z.I. Oued Smar à 5 minutes de l'Aéroport.Convient pour banque ou firme étrangère. Intermédiaires s'abstenir.

Tél. 0770 25 19 03

Location appartement

Loue F3 csb rez-de-chaussée Clôturé. Eau + gaz (Rouiba)

Tel : 0554.12.31.44

A VENDRE

Terrain 2300 m2 avec maison F5 à 4 km de Miliana

Tél : 0772 73 24 72

Villa

Vends villa R+1, résidence La Roseraie à Ouled Fayet – Alger160 m² bâtis/422 m² Prix : 7,5 M

Tél. (0661) 69.36.30

Achat livres d'occasion

Contacté : D. Merzak

Mob : (0771).25.64.05/ (0662).69.52.88

Duplex

Vends duplex résidence Les Jasmins à Sidi Mnif, Zéralda.200 m², entrée et garage personnels. Prix : 13 millions le m².

Tél. (0661) 69.36.30

A VENDRE

Particulier vends fourgon frigorifique Master année 2014

Tél: 0774.31.50.37
0542.28.01.25

Location

Cherche un F5 niveau de villa ou appartement pour location particulier, à Dar El Beida.

Tél: (0560) 35.17.68

A vendre

Part à Part vend duplex 200 m2 entrée et garage indépendants. Sortie Zéralda

Tél : 0555 83 33 70

LE JEUNE INDEPENDANT

www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
Quotidien national d'information
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger.

Tél. : (021) 67.07.48 / 49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax : (021) 67.07.46

Publicité
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger
Tél. :
(021) 67.07.48/49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :
(021) 67.07.46

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de
9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
AMINE ALOUACHE
direction@jeune-independant.net

Directeur de la Rédaction
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
Centre : SIA
Ouest : SIO
Est : SIE
SIMPRAL

FLASHAGE
Centre, Est : IJI

DIFFUSION
Centre : CIDP.
Ouest : SEDOR.
Est : Eurl KDP

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net

CONTACTEZ AUSSI
ANEP
1 rue Pasteur, Alger
Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43
Fax : 021 73 95 59

BUREAUX RÉGIONAUX
- Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. : (0662) 18.41.81
Fax : (038) 80.20.36
- Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000 Tizi Ouzou
Tél. : (026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62
- Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht, Constantine
Tél-Fax : (031) 66.32.64
- Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir Bureau N° 10
N° Tél : 034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr
- Tipasa
B.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. : (024) 43.60.26

© 1990-2015
Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction. Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

peau rouge



Lorsqu'il fait froid, les glandes sébacées fonctionnent au ralenti. La sécrétion sébacée étant moins importante, le film hydrolipidique, qui constitue un revêtement protecteur à la surface de notre peau, diminue. Ainsi, privée de cette protection naturelle, la peau se fragilise et sa sensibilité s'exacerbe. Elle rougit, tiraille et picote face au moindre changement climatique.

Pour entretenir votre peau tout l'hiver, il convient par conséquent d'utiliser des crèmes plus riches que votre crème de jour habituelle. Elles vont renforcer la protection de l'épiderme, le nourrir et le réhydrater.

- Si votre peau est grasse ou mixte, appliquez ces soins le matin. Si elle est sèche, utilisez-les matin et soir après une toilette minutieuse du visage.
- Pour nettoyer votre épiderme, utilisez un lait démaquillant si vous avez la peau normale ou sèche. Si elle est grasse, préférez un savon crème ou une huile qui se rince à l'eau

Pour la débarrasser de toutes ses impuretés, finissez le nettoyage de votre visage en utilisant un coton imbibé de lotion tonique adoucissante.

Les bénéfices de l'huile d'olive



L'HUILE D'OLIVE, conseillé par les nutritionnistes, ainsi que par les dermatologues, grâces à ses vitamines, elle est un produit :

- hydratant
- contre les rides
- masque efficace pour les cheveux
- contre le vieillissement.

Ses bienfaits sont multiples :

On peut l'utiliser avec d'autres ingrédients comme le citron, le lait de coco ou le miel, qui sont trois antioxydants,

Pour nourrir les cheveux secs ou les cheveux colorés.

Masser les cheveux jusqu'à leur pointes.
Couvrez-les avec un foulard humidifié pendant 5 minutes. Puis lavez vos cheveux et répétez l'opération tous les quinze jours.

Pour hydrater le corps :

Ajoutez du sucre en poudre à l'huile d'olive et appliquez sur les zones sèches de votre peau en faisant des mouvements circulaires. Ce gommage sert à éliminer les cellules mortes.
Vous pouvez ajouter une petite quantité dans votre bain et vous masser le corps.

Pour les lèvres :

Pour la souplesse de vos lèvres mettez une légère couche d'huile d'olive.

Pour soigner les sourcils :

Pour la brillance et la douceur de vos les sourcils avec de l'huile d'olive, faites un massage sur ces zones

Pour les mains abîmées :

Passez une touche d'huile d'olive sur vos mains et vos ongles, puis enfilez des gants en laine et attendez 20 minutes.
Ajoutez une petite quantité de citron pour les ongles jaunit, Si vous fumez.
Une petite astuce lorsque votre mascara devient sec. Ajoutez une goute d'huile d'olive et il redeviendra comme neuf.

LA GRENADE



LA GRENADE: Fruit originaire d'Asie, cela fait 10.000 ans que la grenade est utilisée comme un remède médical. Outre son goût particulier à découvrir absolument, le jus de grenade a des vertus bénéfiques insoupçonnables pour la santé et la circulation sanguine. La consommation régulière de jus de grenade participe au bon fonctionnement cardio-vasculaire.

La grenade contient surtout du phosphore, du potassium, du magnésium et du fer. Elle contient aussi un peu de vitamine C. Ce fruit est l'un des antioxydants naturels les la lutte contre le diabète, sans oublier qu'elle diminue les nausées chez les femmes enceintes. Plus puissants. Il contient des anti-inflammatoires qui lui donnent des vertus comparables à celles du thé vert.

Ces substances agiraient en prévenant l'oxydation des "LDL" ou le "mauvais cholestérol" dans l'organisme.

La grenade a aussi un effet amaigrissant. Elle augmente la production d'urine et favorise la digestion.

VITAMINE B8 :



Cette vitamine est très répandue dans l'alimentation. On la trouve dans les abats, les fèves, les céréales.

La carence : Elle ne peut être que favorisée par des régimes extrêmes ou par la consommation exclusive d'œufs crus qui en inhibent l'absorption intestinale.

L'hypovitaminose comme l'hypervitaminose ne sont donc pas connues.

ASTUCE... ASTUCE... ASTUCE... ASTUCE...

Nettoyant pour le cuivre

Enlève les taches de graisse et les particules alimentaires.
50g de farine, 50g de sel, 75g de détergent en poudre, 15cl de vinaigre blanc, 5cl de jus de citron, 10cl d'eau très chaude.

1. Mélangez la farine, le sel et le détergent dans un grand bol en verre. Ajoutez les autres ingrédients et remuez. Versez le mélange dans un récipient en verre, fermez soigneusement et étiquetez. Gardez hors de portée des enfants.

2. Au moment de l'utilisation, secouez énergiquement, puis versez quelques gouttes du nettoyant sur l'objet et frottez doucement avec un chiffon. Pour les taches résistantes, grattez avec une vielle brosse à dents ou un tampon pour décaper (faites d'abord un essai sur une petite surface). Rincez à l'eau courante, essuyez et faites briller avec un chiffon doux

Méthodes pour enlever les taches?

vos bijoux métalliques :
-Prendre une brosse à dents usagée
-y mettre une dose de dentifrice
- brosser doucement quelques minutes
- rincer à l'eau claire puis sécher avec un chiffon doux

votre micro onde :
- mettre un bol d'eau avec quelques gouttes de citron et faire chauffer le tout 3 minutes
-avec une éponge et la vapeur dégagée les parois de l'appareil sont parfaitement néttoyées

les taches de sève :
-Pour enlever les taches de sève, frottez les taches avec une matière grasse (huile alimentaire par exemple), puis avec du savon.

Aubergine au tomate et olives



Ingédients :

- 500 g d'aubergines
- 300 g de tomates
- 100 g d'olives dénoyautés
- 150 g d'oignon
- Persil
- Huile
- Sel et poivre

Préparation :

- Couper les aubergines en dés. Les saler abondamment et laisser reposer 20 mn.
- Couper l'oignon, les tomates, les olives et hacher le persil.
- Faire revenir les oignons dans une casserole avec l'huile chaude, ajouter les aubergines. Laisser cuire 10 min. Ajouter les tomates et laisser cuire encore 10 min.
- Ajouter les olives, le sel et le poivre et retirer de feu aprés 3 min.
- En fin de cuisson parsemer le persil haché.

Beignets aux pommes



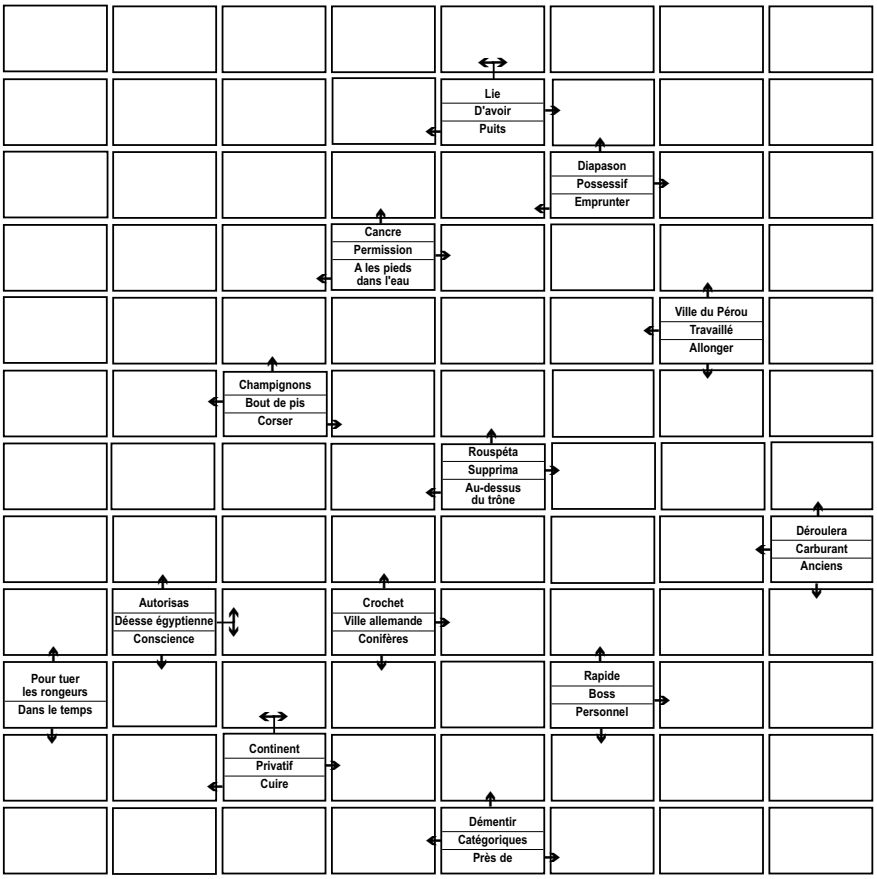
Ingrédients :

- 3 œufs
- 50 g de sucre
- 100 g de crème fraîche
- 150 ml de lait
- 150 g de farine
- 4 pommes
- Huile

Préparation :

- Dans une jatte casser les œufs et faire séparer les blanc et le jaune.
- Mélanger le blanc des œufs avec la crème fraiche, la farine puis mélanger, si le mélange est trop épais verser un peu de lait, finir de mettre la farine et verser le restant de lait. Bien mélanger.
- Finir, en incorporant délicatement les blancs d'œufs.
- Nettoyer les pommes et les couper en rondelles de 7 cm d'épaisseur. Les tremper dans la pâte, bien imbiber et les faire frire dans l'huile bien chaude
- Saupoudrer un peu de sucre sur le dessus juste avant de servir.

Mots fléchés n° 1376



SOLUTION MOTS FLECHES N° 1375

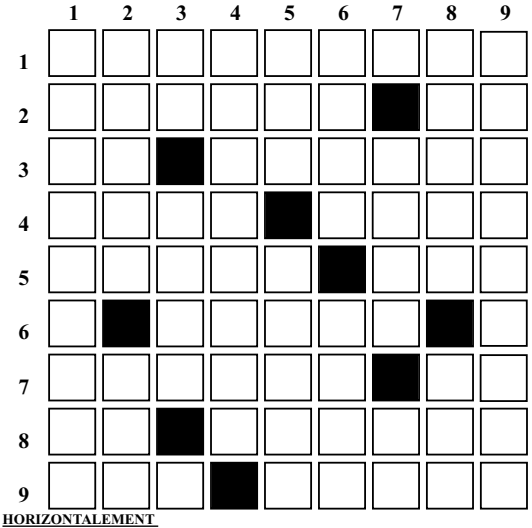
Horizontalement

STUPIDES
ORNE - OLE
TOITS - AM
TUT - AINE
EVEILS - R
- ASTERS -
EN - ETANG
STEREE - O
P - PA - LAD
IMITE - GE
OU - IMPER
NEUF - USA

Verticalement

SOTTE - ESPION
TROUVANT - MUE
UNITES - EPI - U
PET - ITERATIF
I - SALETE - EM -
DO - ISRAEL - PU
ELAN - SN - AGES
SEMER - GODERA

Mots croisés 9/9 n° 1376



HORIZONTALEMENT

1. Guette - 2. Intervalle - Dans le temps - 3. Mesure de muraille - Uses lentement - 4. Etançon - Surface - 5. Cacher - Poisson - 6. Rend mat - 7. Introduit - Réfléchi - 8. Alternative - Il a le geste auguste - 9. Catégorique - Arrêta l'allaitement.

VERTICALEMENT

1. Opération de tri - 2. Courant - Sans voiles - 3. Consonnes - Bières de pub - 4. Manières différentes - 5. Peintre italien - Curieux - 6. Ville allemande - Principe invariant de la pensée - 7. Repose - Code postal - 8. Attachera - Obstacle - 9. Entourera.

SOLUTION N°1375

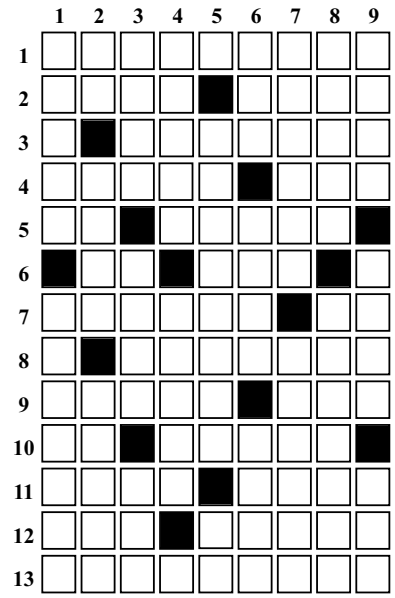
HORIZONTALEMENT

EROTISMES
PARAS - UBU
OS - SEPARE
USES - ASO -
VILAIN - UT
ASA - FETAI
N - RASEE - R
TAGS - SCIA
ANIER - KSI

VERTICALEMENT

EPOUVANTA
RASSIS - AN
OR - ELARGI
TASSA - ASE
ISE - IFS - R
S - PANEES -
MUAS - TECK
EBROUA - IS
SUE - TIRAI

Mots croisés 9/13 n° 1376



HORIZONTALEMENT

1. Homme de court - 2. Un des cinq sens - Pèse le contenant - 3. Huiles bénites - 4. Difficile à avaler - Cycles - 5. Mesure chinoise - Lieu de production - 6. Chlore - Garnitures - 7. Nage - Articles contracté - 8. Concision - 9. Préside - Il permet les randonnées - 10. Elle fut changée en génisse - Parfois généalogique - 11. Connues - Unité monétaire de l'Afrique du Sud - 12. pot de labo - Mentor - 13. Navire convoyeur.

VERTICALEMENT

1. Entier - Toile de lin - 2. Roulé - Minéral brillant - Rusés - 3. Ville française - Bande de - Sable fermant une baie - Pour écouter - 4. Ancien Premier ministre indien - Empêchas - 5. Retentir - Sentier balisé - 6. Petite société - Anciens transports - Non taillé - 7. Mères - Pas le bon grain - 8. Centre du cirque - Etant donné - 9. Lac d'Ecosse - Tel un vieux film - Ultime pli.

SOLUTION N° 1375

HORIZONTALEMENT

EPILATION
MI - ACACIA
ANEMONES -
NAVET - BEC
CRI - EVE - O
IDEM - ARCS
P - REMIGES
AM - SAL - DU
TICS - LIES
ILLEGALE -
OLE - UNE - K
NE - BETTES
STRATE - NI
BA
ACOTE - MA
- GUET
TAN - VAILLANTE

VERTICALEMENT

EMANCIPATIONS
PINARD - MILLET
I - EVIER - CLE
- R
LAME - MESSE -
ICEBERG - ILET
- OISE - CEDEE
- EN
NA - COSSUS
- KSI

soduku 105

Pour jouer au Soduku

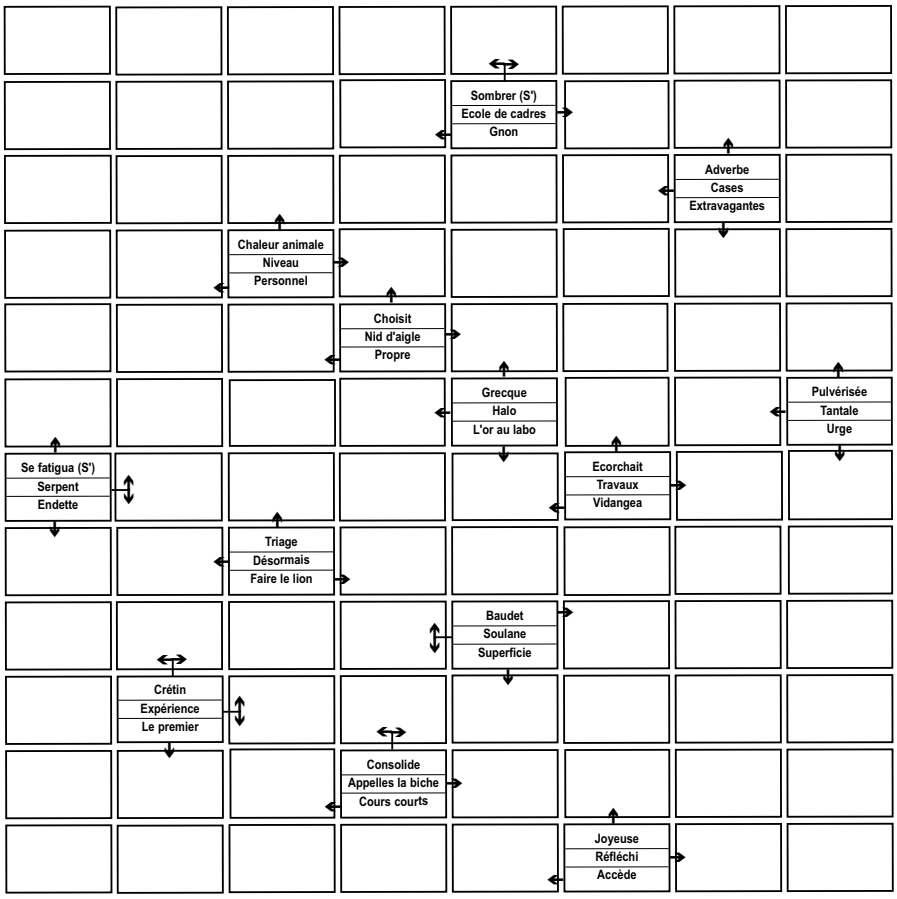
- Placer un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide
-Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de neuf cases, délimité par un trait plus gras, doivent contenir les chiffres de 1 à 9
-Chaque chiffre ne doit apparaître qu'une fois dans la ligne, la colonne et la région
Le total des chiffres de chaque région doit être égal à 45

	6	5		1		9		
8			4					
3							6	
	8			3	1	5		
4			9				1	
			7				2	3
9			5					8
		2		8	7			
					2	6		

SOLUTIONS

6	3	7	8	4	9	2	1	5
1	8	5	2	3	7	9	6	4
2	9	4	6	5	1	8	3	7
8	4	3	1	9	2	5	7	6
7	1	6	5	8	3	4	2	9
5	2	9	7	6	4	1	8	3
3	5	2	4	7	8	6	9	1
9	6	1	3	2	5	7	4	8
4	7	8	9	1	6	3	5	2

Mots fléchés n° 1377



SOLUTION MOTS FLECHES N° 1376

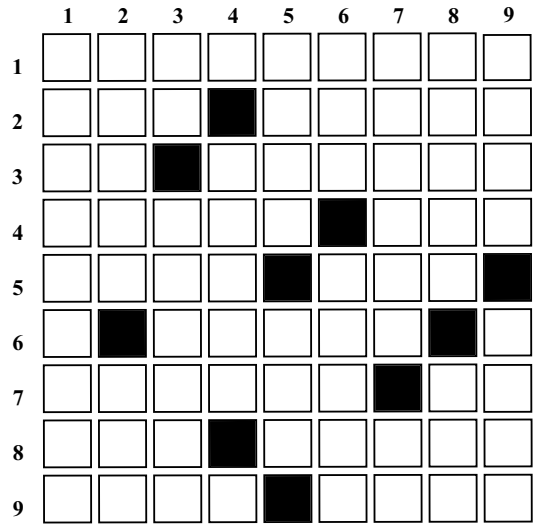
Horizontalement

RACAILLE
AVEN - AIT
TAPER - MA
ILE - AVAL
CISELE - E
IS - SALER
DAIS - OTA
ESSENCE -
S - I - IENA
- ASIE - DG
IM - FRIRE
NETS - LES

Verticalement

RATICIDES - IN
AVALISAS - AME
CEPES - ISIS - T
ANE - ESSE - IFS
I - RALA - NIER -
LA - VELOCE - IL
LIMA - ETENDRE
ETALERA - AGES

Mots croisés 9/9 n° 1377



HORIZONTALEMENT

1. Particulièrement - 2. Mesure agraire - Préfixe pour le son - 3. Possessif - Bâtonnet de poisson - 4. Propagande - Balle de service - 5. Pacte atlantique - A moi - 6. Va avec bouche cousue - 7. Alerter - Vont avec les coutumes - 8. Fleur royale - Demeure - 9. Fonction - Appeler la biche.

VERTICALEMENT

1. Telle une voie à grande circulation - 2. Personnage en prière - Existe - 3. Règle - Passa au crible - 4. Chaînes acoustiques - 5. Douleurs - Suit un numéro - 6. A maturité - Cloisonner - 7. Maires - Mis pour moi - 8. Ville française - Peau-Rouge - 9. Couverture de maison - Avoir le courage.

SOLUTION N°1376

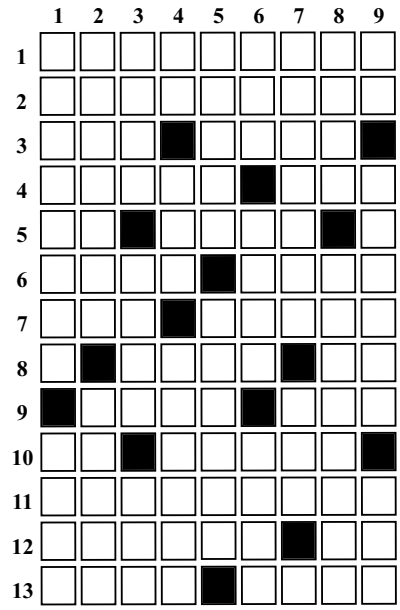
HORIZONTALEMENT

SURVEILLE
ESPACE - IN
LI - RONGES
ETAI - AIRE
CELER - SAR
T - ETAME - R
INSERE - ME
OU - SEMEUR
NET - SEVRA

VERTICALEMENT

SELECTION
USITE - NUE
RP - ALES - T
VARIETES -
ECO - RARES
IENA - MEME
L - GISE - EV
LIERA - MUR
ENSERRERA

Mots croisés 9/13 n° 1377



HORIZONTALEMENT

1. Cétacés - 2. Sensé - 3. Présenté un danger - Boîtier - 4. Le Diable - Il creuse le sillon - 5. Rayons pour bronzer - Protégé - 6. Vallées encaissées - Ville allemande - 7. La suite - Rangeas à l'écart - 8. Epice - Complément d'information - 9. Lutte japonaise - Etrangleur - 10. Règle à suivre - Essor - 11. Pâtisseries - 12. Escarpés - Alternative - 13. Prit son repas - Eminence en Sicile.

VERTICALEMENT

1. Coupée - Pas de bonheur - 2. Eau-de-vie de pomme de terre - Eparpillai - 3. Mitonné - Il emmagasine le courant - Cours français - 4. Dans le cri d'un âne - Système antiblocage - Rendit meilleur - 5. Outil de cordonnier - Tance - 6. Aire de repos - Ne reconnus point - Cible - 7. Canon - Excellent - 8. Composition musicale - Pièce d'or - 9. Réfléchi - Expulsa - Se couvrit d'humidité.

SOLUTION N° 1376

HORIZONTALEMENT

TENNISMAN
OUIE - TARE
T - CHREMES
AMERE - ANS
LI - USINE -
- CL - ORS - M
BAIGNE - AU
A - DENSITE
TRONE - VTT
IO - ARBRE -
SUES - RAND
TET - GUIDE
ESCORTEUR

VERTICALEMENT

TOTAL - BATISTE
EU - MICA -
ROUES
NICE - LIDO
- ETC
NEHRU - GENAS
- OI - RESONNER
- GR
STE - IRES
- BRUT
MAMANS
- IVRAIE
ARENE - ATTENDU
NESS - MUET
- DER

soduku 106

Pour jouer au Soduku

- Placer un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide
-Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de neuf cases, délimité par un trait plus gras, doivent contenir les chiffres de 1 à 9
-Chaque chiffre ne doit apparaître qu'une fois dans la ligne, la colonne et la région
Le total des chiffres de chaque région doit être égal à 45

				5				
	2				1			7
7			2	9			8	1
1		2	3			9		
		7			9	2		8
8	3			1	7			6
5			9				3	
				6				

SOLUTIONS

7	6	5	2	1	3	9	8	4
8	1	9	4	7	6	3	5	2
3	2	4	8	5	9	1	6	7
2	8	7	6	3	1	5	4	9
4	5	3	9	2	8	7	1	6
1	9	6	7	4	5	8	2	3
9	7	1	5	6	4	2	3	8
6	3	2	1	8	7	4	9	5
5	4	8	3	9	2	6	7	1

LE JEUNE INDÉPENDANT

Retrouvez votre journal
sur tous les supports numériques

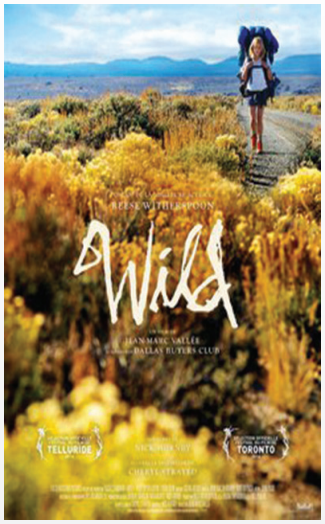


TF1 — 20.55 : Sans un mot



Série avec Joe Mantegna, Shemar Moore…
Kate a quitté l'équipe pour passer plus de temps avec Meg, tout comme JJ, enceinte. Hotch fait passer des entretiens d'embauche pendant que les membres du BAU enquêtent sur une nouvelle affaire. Deux hommes ont été assassinés, l'un à Albany, dans l'Etat de New York, l'autre à Seattle, dans l'Etat de Washington. A priori rien ne permet de les relier, d'autant que si l'un était un père de famille installé en banlieue, l'autre était un trafiquant de drogue. L'unique point commun est qu'ils ont tous les deux été grimés en polichinelle par leur meurtrier. Mais les autopsies vont bientôt révéler un autre point capital : ils ont été tués de la même manière...

CANAL+ — 21.00 : Wild



Drame avec Reese Witherspoon, Gaby Hoffmann…
Wild Epuisée, les pieds en sang, Chery Strayed crie sa frustration et son impuissance alors qu'elle vient de perdre une de ses chaussures de marche, en plein milieu d'un très difficile sentier de randonnée dans l'Ouest américain. La jeune femme se remémore alors différents moments de sa vie. Elle repense aux préparatifs de cette expédition. Elle se souvient de son enfance, avec sa mère Bobbi. Mais aussi de son divorce d'avec Paul.

M6 — 20.55 : XIXe siècle, de Napoléon à la Tour Eiffel : le siècle qui a changé la vie des Français



Épisode 3 - Culture Infos / France 2015
L'animateur Mac Lesggy et l'historienne Marjolaine Boutet se penchent sur une époque-clé de l'histoire de France, de la fin de l'Empire de Napoléon (1815) à l'inauguration de la tour Eiffel (1889). En quelques décennies, les inventions se succèdent, les conditions d'hygiène s'améliorent. L'arrivée du train va ...

France 2 — 20.55 : Les yeux ouverts



TÉLÉFILM DRAMATIQUE - France (2012)
Les yeux ouverts Anne est pianiste de jazz et aveugle de naissance. François, son mari, est astrophysicien et aveugle depuis l'âge de sept ans. Ils ont deux enfants voyants et sont heureux dans leur vie professionnelle comme dans leur vie personnelle. Mais leur quotidien bascule le jour où on propose à François de lui greffer une cornée ...

France 3 — 20.50 : Paris-SG (L1) / Saint-Etienne (L1) - Football.



Paris-SG (L1) / Saint-Etienne (L1) - Football. Coupe de la Ligue. 8e de finale. Lors de leur dernière confrontation en Ligue 1, les Parisiens n'avaient fait qu'une bouchée des Verts de Romain Hamouma. Laminés 4 buts à 1 au Parc des Princes, les protégés de Christophe Galtier auront à cœur de prendre leur revanche face au leader du championnat de France. Les Stéphanois, victorieux du trophée en 2013, en ont-ils seulement les moyens ? Face à l'armada du PSG, qui entend bien cette saison encore gagner sur tous les tableaux, Saint-Etienne devra sortir le grand ...

TV5MONDE — 21.00 : Les Etats-Désunis du Canada



Canada (2012) - 1 saison
Les Etats-Désunis du Canada Au Canada, le séparatisme est un sujet tabou. Certains Québécois pensent à tort que le Canada anglais est homogène et que les Canadiens sont unis sous la feuille d'érable. Or, le pays est constitué de plusieurs nations qui ne partagent pas forcément les mêmes valeurs. De 2006 à 2011, Guylaine Maroist a rencontré les séparatistes du R.O.C. (Rest of Canada).

HORAIRES DES PRIÈRES

ANNABA					
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha	
06:02	12:24	14:56	17:17	18:42	

CONSTANTINE				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:06	12:29	15:02	17:24	18:47

ALGER				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:21	12:43	15:15	17:37	19:01

OUARGLA				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:05	12:34	15:18	17:40	18:59

CHLEF				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:27	12:50	15:24	17:45	19:08

MOSTAGANEM				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:31	12:55	15:29	17:51	19:14

ORAN				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:34	12:58	15:33	17:54	19:17

LE JEUNE INDEPENDANT

N° 5349 - MERCREDI 4 RABIE EL AWAL 1436

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Max	Min
Alger	22°	12°
Oran	26°	11°
Constantine	18°	5°
Ouargla	22°	6°

ASSURÉES PAR LA COMPAGNIE ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES

Trois nouvelles dessertes vers la France à partir de l'aéroport d'Oran dès jeudi

Trois nouvelles dessertes hebdomadaires vers la France seront assurées dès jeudi prochain à partir de l'aéroport international d'Oran Ahmed-Benbella, a indiqué hier la direction de l'Entreprise de gestion des services aéroportuaires (EGSA/Oran).

«A partir de jeudi 17 décembre, Oran sera reliée aux aéroports français de Saint Etienne-Bouthéon, de Paris-Vatry et de Carcassone-Salvaza par la compagnie française Atlas Atlantique Airlines », a précisé le chargé de la communication de l'EGSA, Salah Chaalal.

L'arrivée du premier vol sur Oran via la nouvelle compagnie est prévue ce jeudi à 15h45mn. Au total, 3 vols hebdomadaires sont programmés sur Oran et un autre sur l'aéroport Messali El-Hadj de Tlemcen, a fait savoir M. Chaalal.

Selon la même source, cette opération porte à 12 le nombre de compagnies présentes sur le tarmac de l'aéroport international Ahmed-Benbella, en attendant d'autres, à l'instar d'Egypt Air, qui ont émis le vœu de s'y installer et ont déjà entamé leur prospection à travers des visites aéroportuaires.

«La hausse du trafic passager est devenue une constante depuis plusieurs années, suscitant un intérêt particulier chez plusieurs opérateurs de la navigation aérienne qui se préparent d'ores et déjà en perspective de la mise en exploitation du futur terminal de l'aéroport prévue pour la fin 2017 », a-t-on expliqué. Tout en exploitant sa flotte en affrètement pour le compte d'autres compagnies françaises, notamment dans l'aviation d'affaires, Atlas Atlantique Airlines, anciennement Atlantique Air Assistance, développe un réseau de lignes régulières vers le Maghreb.

Elle reliera Paris-Vatry à Alger, Oran, Tlemcen en Algérie ainsi que Oujda et Casablanca au Maroc. Les vols vers le Maghreb sont assurés par un Airbus A320 de 180 places.

Entre janvier et novembre 2015, plus de 1,5 million de passagers ont été enregistrés à l'aéroport d'Oran sur les deux réseaux (427 908 sur le national et 1 106 635 pour l'international). Les prévisions de l'EGSA d'Oran tablent sur une hausse de 3% en 2016, soit un bilan de plus de 2 millions de passagers, tous réseaux confondus.

S. N.

Nouveau Pack Prépayé Chez Mobilis : une tablette + une ligne Mobtasim + 06 mois d'internet illimité

LES NOUVEAUTÉS ne s'arrêtent pas avec Mobilis, qui lance sa nouvelle offre « Pack Tablette Mobilis » avec 06 mois de connexion haut débit. Pour seulement 14 900DA, Mobilis propose une Tablette de marque Huawei Mediapad T1 + Une SIM Mobtasim 2G/3G et un Bonus Internet de 500 Mo en 3G++ par mois durant 6 mois dans les wilayas couvertes. À l'expiration du quota internet 3G++, le client reste en connexion illimitée en mode 2G, toute fois il pourra acheter des Pass internet via *600# pour une meilleure qualité de connexion. Une nouvelle offre costaud, une tablette supère légère, à poids plume et un prix très léger. Avec les packs Mobilis, encore une raison d'être et de rester chez le numéro1.

APC DE BOUHAMZA (BÉJAÏA)

Les employés en grève pour exiger leurs salaires

PRIVÉS de leurs salaires depuis deux mois, de nombreux travailleurs de l'APC de Bouhamza sont entrés en grève depuis trois jours.

Ils dénoncent le manque de communication du P/APC qui «ne veut pas donner des explications sur le retard dans le versement de nos salaires». Pour le P/APC, le retard dans le versement des mensualités des employés est dû à la nouvelle méthode de travail qui «n'est pas encore bien maîtrisée par nos agents», a-t-il déclaré sur Radio-Soummam.

Les mécontents reprochent aussi au P/APC d'avoir ignoré leurs demandes d'améliorer leurs conditions de travail, notamment l'acquisition de nouveaux moyens matériels tels que des bureaux, etc.

N. B.

